



# Rapport AESIO 2023

## Loi Energie – Climat

Rapport établi en application des dispositions de l'article 29 de la loi de transition énergétique pour la croissance verte.

# TABLE DES MATIERES

<b>CHAPITRE 1 DEMARCHE GENERALE DE L'ENTITE SUR LA PRISE EN COMPTE DES CRITERES ENVIRONNEMENTAUX, SOCIAUX ET DE QUALITE DE GOUVERNANCE</b> .....	<b>4</b>
<b>CHAPITRE 2 MOYENS INTERNES DEPLOYES PAR L'ENTITE.....</b>	<b>15</b>
<b>CHAPITRE 3 DEMARCHE DE PRISE EN COMPTES DES CRITERES ENVIRONNEMENTAUX, SOCIAUX ET DE QUALITE DE GOUVERNANCE AU NIVEAU DE LA GOUVERNANCE DE L'ENTITE .....</b>	<b>19</b>
<b>CHAPITRE 4 STRATEGIE D'ENGAGEMENT AUPRES DES EMETTEURS OU VIS-A-VIS DES SOCIETES DE GESTION .....</b>	<b>26</b>
<b>CHAPITRE 5 TAXONOMIE EUROPEENNE ET COMBUSTIBLES FOSSILES .....</b>	<b>28</b>
<b>CHAPITRE 6 STRATEGIE D'ALIGNEMENT AVEC LES OBJECTIFS INTERNATIONAUX D'ATTENUATION DES EMISSIONS DE GAZ A EFFET DE SERRE.....</b>	<b>32</b>
<b>CHAPITRE 7 STRATEGIE D'ALIGNEMENT AVEC LES OBJECTIFS LONG TERME LIES A LA BIODIVERSITE.....</b>	<b>42</b>
<b>CHAPITRE 8 DEMARCHE DE PRISE EN COMPTE DES CRITERES ENVIRONNEMENTAUX, SOCIAUX ET DE QUALITE DE GOUVERNANCE DANS LA GESTION DES RISQUES.....</b>	<b>51</b>

# Introduction

---

Héritière de l'esprit de ses trois mutuelles historiques fondatrices, **AÉSIO mutuelle**, membre du groupe AEMA, est une mutuelle de conviction. Elle conçoit son modèle mutualiste au service de l'utilité sociale pour accompagner les transitions sociétales, écologiques et numériques.

AÉSIO Mutuelle mène une stratégie d'investissement prudente encadrée par une politique générale fixée par le Conseil d'Administration et un suivi régulier par une Commission Financière composée d'élus. A ce titre, AÉSIO Mutuelle intègre de nombreux critères Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance (ESG) dans la gestion financière.

Cela se traduit par exemple par l'exclusion de certains secteurs jugés incompatibles avec une trajectoire de décarbonation de l'économie. Cette logique est prolongée par la définition d'engagements visant à la décarbonation du portefeuille, en cohérence avec les engagements pris par le Groupe AEMA.

Le rapport qui vous est présenté respecte la trame prévue par la réglementation conformément à l'article 29 de la Loi énergie-climat et permet d'informer annuellement les adhérents et contreparties d'AÉSIO Mutuelle sur sa méthodologie d'investissement et la prise en compte des enjeux climatiques, sociaux et de préservation de la biodiversité.



# CHAPITRE 1

DEMARCHE GENERALE DE L'ENTITE SUR LA PRISE EN COMPTE DES CRITERES ENVIRONNEMENTAUX, SOCIAUX ET DE QUALITE DE GOUVERNANCE

## 1.1 Situation du portefeuille et principes directeurs

Afin d'honorer les engagements opérationnels vie et non-vie pris auprès de ses adhérents, la stratégie d'investissement d'AÉSIO Mutuelle est marquée par une volonté de gestion prudente, avec une part majoritaire donnée aux produits de taux, assurant une prévisibilité des flux et une cohérence actif/passif optimale.

Au **31/12/2023**, le portefeuille de la mutuelle représentait en valeur de marché **2,04 milliards d'euros** d'actifs, dont une part importante en titres obligataires (57%), en immobilier (13,5%), complétée par une diversification d'actifs stratégiques et participations (11%) et en actions sous forme de fonds d'investissement (10,3%). AÉSIO mutuelle privilégie les investissements dans les placements liquides, et peut également, à titre de diversification et d'engagements stratégiques, investir dans des placements non liquides (fonds non cotés, participations stratégiques...)

**Environ 80% des actifs cotés, soit 36% des actifs** de la mutuelle sont délégués à deux sociétés de gestion

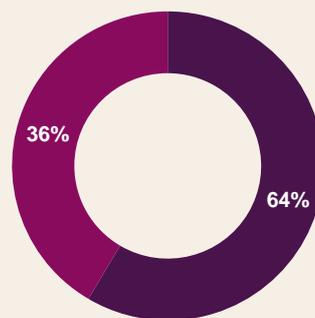
spécialisées et agréées par l'AMF, signataires des PRI : OFI Invest (membre d'Aéma Groupe), et Ostrum AM (Groupe Natixis), dans le cadre de mandats pour lesquels sont formalisés :

- Le **degré d'aversion au risque** et l'équilibre rendement/risque ;
- Des **contraintes** applicables à chaque poche de placements (allocation d'actif, rating, répartition géographique...)
- Les **restrictions ou orientations ESG** (trajectoire climatique, empreinte carbone, liste noire d'entreprises ne respectant pas la politique ISR AÉSIO...)

### Répartition par style de gestion au 31/12/2023

Le portefeuille géré en direct représente les positions de trésorerie, les investissements dans le secteur de l'immobilier, les participations ainsi que plusieurs fonds d'investissement.

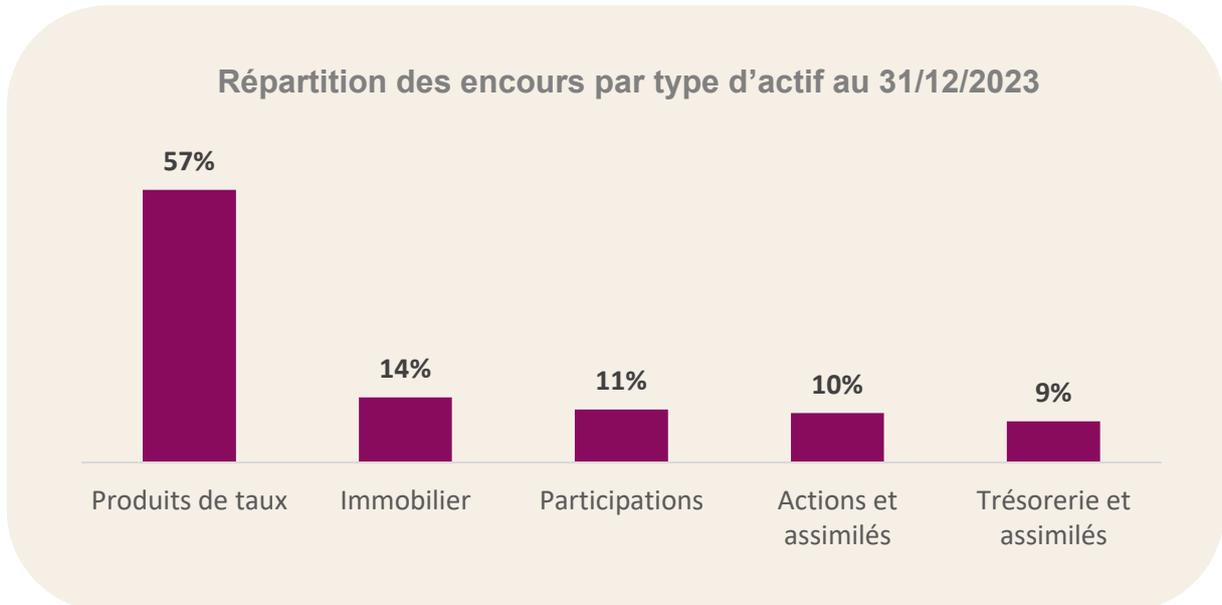
Le portefeuille sous mandat est composé majoritairement d'obligations cotées d'entreprises ou souveraines, accompagnées d'une poche de diversification en OPC et liquidités.



■ DIRECT ■ MANDAT

## 1 Démarche générale de l'entité sur la prise en compte des critères ESG

La stratégie d'investissement d'AÉSIO repose sur l'optimisation du couple rendement/risque mais aussi sur la prise en compte de l'impact des investissements au regard des critères environnementaux, sociétaux et de gouvernance. Cette orientation permet à AÉSIO de préserver sa solidité financière afin de garantir ses engagements envers ses adhérents, tout en intégrant des critères extra-financiers témoins de son engagement.



Chaque classe d'actif répond à un objectif différent au sein de la stratégie d'investissement. AÉSIO Mutuelle conserve sur le long terme les investissements obligataires et immobiliers, tandis qu'elle optimise tactiquement selon les cycles économiques ses placements sur les marchés actions. Cette hétérogénéité de nature et d'objectifs engendre la nécessité d'adapter le prisme d'analyse ESG aux typologies d'actifs car l'horizon temporel, les risques associés et la disponibilité des indicateurs sont variables.

**89%**

AÉSIO accorde de l'importance au financement des économies européennes.

89% de ses investissements cotés portent sur des sociétés dont le siège social est en Europe, dont 62% en France.

## 1.2 Approche ESG par classe d'actif

Depuis 2022, AÉSIO est équipée de plusieurs logiciels afin de mesurer la performance ESG de ses investissements, s'assurer d'être en adéquation avec les accords de Paris et financer des sociétés sans controverses sévères. Chaque trimestre, les équipes AÉSIO analysent la performance ISR d'une partie du portefeuille (actifs obligataires et OPC) afin de communiquer en interne sur les performances climatiques et sociales du portefeuille d'investissements.

Chaque année, AÉSIO Mutuelle communique publiquement via le rapport dit « Article 29 » afin de présenter à ses adhérents et contreparties sa méthodologie ESG. Certains éléments (participation à des lettres ouvertes, adhésion de la mutuelle à des initiatives de places...) peuvent faire l'objet d'une communication spécifique sur le site institutionnel AÉSIO, rubrique presse (<https://ensemble.aesio.fr/presse>).



AÉSIO participe à la redirection des capitaux vers des activités plus vertueuses pour l'environnement et qui respectent ses ambitions ISR en imposant à ses mandats des politiques d'exclusions (pétrole et gaz, charbon, biocides...). Ces politiques s'appliquent aux actifs en direct (obligations et actions) mais ne s'appliquent pas aux fonds d'investissement ouverts en raison des difficultés d'alignement avec les politiques ISR des sociétés de gestion.

TABLEAU SYNTHETIQUE DES APPROCHES ESG PAR CLASSE D'ACTIF		
	Encours en VM et %	Commentaire
Obligations cotées - Entreprises	<b>752 M€</b> <b>37%</b>	AÉSIO Mutuelle est attentive aux performances climatiques des émetteurs en portefeuille (engagements de réduction d'empreinte carbone, statut SBTI...) et aux risques ESG associés (controverses, problème de gouvernance, respect des droits humains). Les travaux sont basés majoritairement sur les données MSCI et Sustainalytics.
Obligations cotées - Souveraines	<b>40 M€</b> <b>2%</b>	AÉSIO a comme objectif d'intégrer les obligations souveraines et les organismes supranationaux à son périmètre d'indicateurs ESG dès lors qu'une méthodologie et une harmonisation de l'approche entre fournisseurs de données seront disponibles.
OPC cotés	<b>187 M€</b> <b>9%</b>	Les OPC sont analysés au travers de plusieurs indicateurs, principalement climatiques. AÉSIO Mutuelle accorde une attention particulière à l'absence de sociétés ne respectant pas les normes internationales dans les fonds ouverts. A fin 2023, 90% de ces OPC sont classés article 8 ou 9 selon la norme SFDR.
Fonds non cotés	<b>38 M€</b> <b>2%</b>	La diversité des fonds non cotés rend difficile la réalisation d'indicateurs communs. Les équipes AÉSIO étudient actuellement la mise en place d'indicateurs agrégés majoritairement environnementaux et sociaux sur les fonds non cotés avec un objectif d'harmonisation de la donnée.
Titres subordonnés non cotés, participations et parts sociales	<b>553 M€</b> <b>27%</b>	Les informations sont indisponibles pour ce type de structures non cotées, ne donnant pas lieu à des notations spécifiques en matières d'ESG.
Immobilier	<b>276 M€</b> <b>14%</b>	Une partie du parc (exploitation et placement pour les biens d'une superficie de plus de 1000m2) a été évaluée sur la performance énergétique (DPE) en 2023 dans le cadre du Décret Tertiaire et constitue une première étape dans l'intégration de cette classe d'actif sur le pilotage de la performance ESG.
Trésorerie et assimilés	<b>190 M€</b> <b>9%</b>	Aucune méthodologie n'est disponible à ce jour auprès des fournisseurs de données prestataires. Les équipes AÉSIO dédiées restent en veille afin d'intégrer au plus vite ces actifs dans le périmètre des indicateurs ESG.

## 1.3 Présentation de fonds non cotés représentatifs de l'ambition ESG d'Aésio mutuelle

Les investissements sur le non coté poursuivent désormais trois axes majeurs : **la santé, les fonds régionaux et les fonds solutions orientés climats/biodiversité.**

### Fonds FNM Mutuelles Impact : thématique de la santé, engagement pour 5M€

AÉSIO Mutuelle s'est associée en 2020 à la FNM pour la création de Mutuelles Impact, le 1er fonds d'investissement mutualiste **article 9 SFDR** à impact social et environnemental du secteur de la santé et du médico-social. La stratégie d'investissement de ce fonds accorde autant d'importance aux impacts sociaux et environnementaux créés par l'activité, qu'au rendement financier généré.

Le fonds Mutuelles Impact a pour objectif d'investir et de développer les entreprises du secteur de la santé, éducation et sensibilisation à la santé ; santé environnementale et prévention liée au domaine de la santé, prévention de la perte d'autonomie liée au handicap à la dépendance ou à la petite enfance. Le Fonds a de plus un ancrage local, et ciblera notamment les entreprises qui ont leur siège social, un établissement ou une activité stratégique dans le Grand Est.

44 mutuelles membres de la Mutualité Française et de la FNM ont souscrit au fonds. Fin 2023, le fonds représente 95,4 M€ d'engagements.

### CAPTECH SANTE : thématique de la nutrition et de la santé avec un objectif territorial, engagement pour 3M€

Fonds thématique dédié à la santé et à la nutrition, avec un ancrage territorial dans les Hauts de France créé en 2021 par Finorpa Gestion, filiale du Groupe Finorpa, dont AÉSIO Mutuelle est associée. Il investit en fonds propres ou quasi-fonds propres dans de jeunes entreprises innovantes prioritairement actives dans les secteurs de la santé humaine ou animale, créatrices d'emploi et d'attractivité en région Hauts-de-France.

Le fonds a pour vocation d'accompagner l'essor d'entreprises innovantes de la Biotech, Medtech et Digital Tech concevant des solutions répondant aux défis médicaux actuels ou futurs. Il promeut notamment des investissements engagés contre les maladies ayant des incidences et prévalences supérieures à la moyenne nationale en région des Hauts-de-France, tels que le diabète, certains cancers et maladies neurodégénératives.

A fin 2023, le fonds est en phase de développement, avec 8 investissements réalisés pour 8,1 M€.

### Fonds Régional d'Investissement Auvergne-Rhône-Alpes 2 : fonds de capital investissement régional, engagement pour 1M€

Second millésime d'un fonds créé en 2011 à l'initiative de la Région Auvergne-Rhône-Alpes avec l'appui d'investisseurs impliqués dans le développement du tissu économique de la région, FRI ARA 2 est un fonds dédié à l'investissement en fonds propres pour le développement, le redéploiement ou la transmission des PME régionales rencontrant des difficultés à trouver des financements bancaires. FRI ARA finance les entreprises en complémentarité avec les banques et Bpifrance, comme fonds de place, et joue un rôle d'entraînement d'investisseurs locaux, générant une capacité d'endettement accrue pour les entreprises.

## 1 Démarche générale de l'entité sur la prise en compte des critères ESG

Géré par une société signataire des PRI, de l'Initiative Climat International (ICI) et de la Charte pour la Parité Femmes-Hommes de France Invest, le fonds intègre des critères ESG dans sa gestion.

A fin 2023, le fonds accompagne 14 entreprises de la région AURA, pour 28 M€.

### **Dette Privée AURA : fonds de dette régional, engagement pour 4M€**

En 2020, AÉSIO Mutuelle a souscrit au fonds Dette Privée AURA, fonds de dette privée dédié au financement des entreprises intermédiaires de la région Auvergne Rhône-Alpes. Permettant de financer l'économie réelle au plus près des territoires et de développer la croissance en région AURA, cet investissement s'inscrit dans la logique d'accompagnement territorial souhaitée par la mutuelle. Plus de la moitié des investissements du Fonds sont effectués dans des entreprises dont le chiffre d'affaires est inférieur à 500 M€ avec 100% des entreprises en France. 65% des investissements en portefeuille sont financés sous engagement ESG (engagement d'établissement d'un bilan carbone et plan d'action de décarbonation et/ou indicateurs ESG autre que les enjeux carbonés en montants investis)

Le fonds n'est pas classé SFDR mais **participe majoritairement aux ODD du travail décent et croissance économique (8) et des mesures relatives à la lutte contre les changements climatiques (13).**

A fin 2023, le fonds mobilise 100 M€, répartis auprès de 15 entreprises de la région.

### **Blue Ocean : fonds thématique de protection de la biodiversité marine, engagement pour 2M€**

Fonds thématique dédié à la protection de la biodiversité marine, lancé en 2022 par SWEN Capital Partners (filiale d'OFI Invest, Groupe AEMA), en partenariat avec l'IFREMER. Le fonds investit en fonds propres dans des jeunes sociétés apporteurs de solutions pour la protection de la vie océanique. Trois thématiques principales sont privilégiées : la surpêche, la réduction de la pollution et la décarbonation de l'économie. Le fonds est classé **SFDR 9** et oriente ses investissements pour répondre principalement à **l'enjeu des ODD sur la vie aquatique (14).**

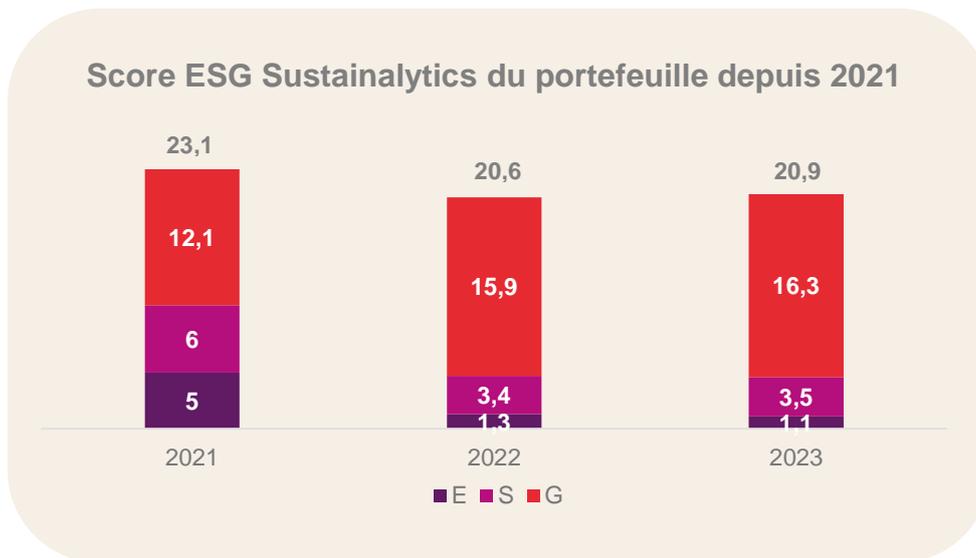
A fin 2023, le fonds a financé 12 structures majoritairement européennes pour environ 50 M€.

### **SIENNA F2E : fonds de dettes à thématique de transition énergétique, engagement pour 2M€**

Le fonds est spécialisé dans le financement des acteurs de la transition énergétique, à la fois des fabricants et installateurs de matériel, mais aussi des PME/ETI qui souhaitent réaliser des actions d'efficacité énergétique sur leur patrimoine foncier et industriel. **Classé SFDR 9 et sous label Greenfin**, ce fonds permet à Aésio de participer activement à la lutte contre le dérèglement climatique en finançant directement des projets de performance énergétique, de stockage d'énergie, de mobilité décarbonée, ou encore de production d'énergie renouvelable. Le caractère durable des investissements réalisés par le Fonds s'apprécie notamment via leur contribution à au moins l'un des 4 objectifs de développement durable (ODD) poursuivis : l'Energie propre à un coût abordable (7), le travail décent et croissance économique (8), l'industrie, l'innovation et l'infrastructure (9) et la contribution aux mesures relatives à la lutte contre les changements climatiques (13). Le fonds a également un objectif d'alignement minimal de son portefeuille à la **Taxonomie verte de 70%.**

A fin 2023, le fonds représente 42 M€ d'engagements dont 13,5 M€ déjà déployés sur deux acteurs français.

## 1.4 Analyse ESG par Sustainalytics



Le score ESG du portefeuille au global est de **20,9 contre 20,6** à fin 2022. Le risque global est jugé faible selon Sustainalytics. Depuis fin 2021, la mise en place de nos politiques d'exclusions sur le secteur du charbon et du pétrole en particulier ont permis de réduire fortement le risque sur le pilier Environnement.

La surexposition du portefeuille investi en direct reste similaire à 2022 et 2021, notamment sur des secteurs comme Banque, Immobilier et Finance diversifiée qui représentent près de 50%.

- Les secteurs suivants augmentent le risque ESG du portefeuille : Banque, Services aux collectivités, Télécommunications, Automobile, Santé, Distribution alimentaire.
- A l'inverse, les industries suivantes diminuent le risque ESG du portefeuille : Immobilier, Infrastructures de transport, Software & services, Composants automobiles et Equipements électriques.
- Dans la continuité de 2022, le nombre d'émetteurs investis dans la catégorie de risque « élevé » et dont le score est supérieur à 30 s'est fortement réduit en 2023 (10 émetteurs contre 23 l'an dernier).

## 1.5 Exposition SFDR 8 et 9

AÉSIO mutuelle ne commercialise aucun support en externe, mais accorde en tant qu'investisseur de l'importance aux OPCVM dans lesquels elle est investie, notamment dans le cadre de sa diversification. Le règlement SFDR de l'UE est conçu pour permettre aux investisseurs de distinguer et comparer plus facilement les stratégies d'investissement durables disponibles sur le marché. Ainsi, la création de 3 typologies d'OPC apporte plus de transparence aux investisseurs quant au niveau des caractéristiques environnementales ou sociales des produits financiers, à la durabilité de leurs investissements et de leur gestion.

- Les stratégies relevant de l'article 6 intègrent soit des critères ESG dans le processus de prise de décisions d'investissement, soit expliquent pourquoi le risque de durabilité n'est pas pertinent, mais ne satisfont pas aux critères supplémentaires applicables aux stratégies visées par l'article 8 ou l'article 9,
- Les stratégies relevant de l'article 8 promeuvent des caractéristiques sociales et/ou environnementales et peuvent investir dans des investissements durables, mais elles ne s'articulent pas autour d'un objectif d'investissement durable
- Les stratégies relevant de l'article 9 sont les plus avancées en la matière, avec un objectif chiffré d'investissement durable basé sur des indicateurs de mesure d'atteinte.

**Au 31/12/2023, l'exposition aux OPC classés SFDR 8 et 9 en portefeuille atteint 90% (pour une cible plancher définie dans le cadre du groupe AEMA fixée à 80%).** La partie classée SFDR 6 comprend majoritairement des OPC de diversification, difficilement pilotables avec une stratégie environnementale (obligatoire à haut rendement, dette émergente etc...).

## 1.6 Récapitulatif des adhésions aux initiatives ESG

La signature de ces adhésions est pilotée au niveau du groupe Aéma, le portefeuille d'actifs d'AÉSIO Mutuelle étant consolidé intégralement avec les autres entités du groupe. Certaines initiatives s'appliquent partiellement et individuellement à AÉSIO.

Récapitulatif des adhésions aux initiatives ESG		
<b>Finance for Biodiversity Pledge</b>	<b>Biodiversité</b>	La signature au groupe permet de faire évoluer les bonnes pratiques d'investissements en faveur de la biodiversité. Les objectifs sont la collaboration et le partage des connaissances, l'engagement avec les sociétés, comprendre et mesurer les impacts de nos investissements sur la biodiversité et mettre en place des objectifs chiffrés.
<b>PRI</b>	<b>Global</b>	Les Principes pour l'investissement responsable sont un réseau international d'institutions financières soutenu par les Nations Unies avec un objectif de travail collaboratif afin de mettre en œuvre un solide processus ESG dans les décisions d'investissements. Cette initiative est signée au niveau du groupe ainsi que par OFI Invest, Aésio participant aux enquêtes annuelles des PRI concernant notre politique ISR.
<b>NZAOA</b>	<b>Décarbonation</b>	Net Zero Asset Owner Alliance est un groupe international d'investisseurs ayant pris l'engagement d'assurer la transition de leur portefeuille d'investissements vers une neutralité carbone d'ici 2050. AÉSIO n'est pas directement signataire mais participe toutefois à la remontée des données au niveau groupe Aéma et la mise en place de plusieurs protocoles de pilotages des actifs préconisé par l'alliance.

## 1.7 Perspectives

AESIO, en collaboration avec les entités du groupe AEMA, a travaillé sur une approche de l'investissement durable. La méthodologie sera finalisée pour le début de l'année 2024 et appliquée immédiatement. Cette méthodologie prend en considération, selon certains critères, le pourcentage de chiffre d'affaires, OPEX et CAPEX à caractère

## 1 Démarche générale de l'entité sur la prise en compte des critères ESG

durable des sociétés ou alignés avec la taxonomie. L'année 2024 sera marqué également par la surveillance du scope 3 des investissements en termes d'émissions carbone ainsi que l'actualisation des politiques d'exclusions.



## **CHAPITRE 2**

### **MOYENS INTERNES DEPLOYES PAR L'ENTITE**

## 2.1 Moyens internes déployés par AESIO

Dès l'exercice 2020, AÉSIO mutuelle a renforcé ses ressources humaines et techniques afin d'adapter son modèle de gestion d'actif aux enjeux de l'ESG. Au 31/12/2023, les moyens internes déployés par l'entité sont les suivants :

Type de ressource	Indicateur	Description
<b>Humaine</b>	ETP : 1,5	AÉSIO a créé en 2020 un poste d'ISR manager afin de répondre spécifiquement aux enjeux ESG sur le portefeuille. Par ailleurs, les équipes de la Direction Gouvernance et Risques ont en charge une revue des risques liés à la durabilité.
<b>Technique</b>	5 logiciels en accès continu : MSCI, Bloomberg, Sustainalytics, Carbon4 Biodiversité et Sequantis Transition Monitor  1 étude annuelle sur le portefeuille réalisée en externe par Sustainalytics	Environ 180 000 € sont alloués chaque année pour les abonnements d'accès aux données financières et extra-financières et études.
<b>Communication</b>		Les communications sont réalisées régulièrement dès lors qu'une étape importante est franchie sur les ambitions ESG
<b>Formation des équipes</b>		Des formations sont proposées aux équipes en charge de la RSE et de l'ESG au sein d'AÉSIO Mutuelle, afin de maintenir à niveaux leurs connaissances, particulièrement dans le cadre de l'entrée en vigueur de nouvelles dispositions réglementaires. Les formations 2023 incluent notamment la CSRD, la sensibilisation des équipes à l'article 29-LEC.
<b>Formation des administrateurs</b>		Afin que les administrateurs puissent intégrer au mieux et avec la meilleure compréhension possible les enjeux RSE dans le pilotage d'AÉSIO Mutuelle, des formations sont régulièrement dispensées au Conseil d'Administration. Ces formations s'inscrivent plus largement dans le cadre habituel de formation des

## 2 Moyens internes déployés par l'entité

		<p>administrateurs, visant à garantir le plus haut niveau de maîtrise sur les enjeux de stratégiques pour la mutuelle, notamment l'ESG.</p> <p>En 2023, les administrateurs AÉSIO ont assisté à une formation dispensée aux élus du groupe AEMA, ainsi qu'à une formation ORSA abordant la thématique de la durabilité. En outre, le partage du reporting et des métriques ESG est désormais intégré aux commissions financières.</p>
--	--	---

## 2.2 Moyens déployés par les entités du groupe AEMA

 aéma  
G R O U P E

G R O U P E  
M U T U A L I S T E  
D E P R O T E C T I O N

 AÉSIO  
MUTUELLE

 MACIF

 abeille  
ASSURANCES

 Ofi invest

Mutualiste dans l'âme et activiste par conviction, le Groupe **Aéma** est aujourd'hui le 4e acteur de l'assurance en France. Il rassemble les marques Macif, AÉSIO mutuelle, Abeille Assurances et Ofi Invest. Les 20 000 collaborateurs et 1 800 élus du Groupe œuvrent au quotidien pour accompagner et protéger plus d'un Français sur six.

 Ofi invest

**OFI** : La Direction des recherches en finance responsable, sous la responsabilité de **Luisa FLOREZ**, Directrice des Recherches en Finance Responsable, est chargée de diffuser les compétences extra-financières au sein d'OFI AM et s'assurer que ces enjeux soient intégrés de manière systématique dans les actes de gestion. A fin décembre 2022, elle était directement rattachée à Eric BERTRAND, CIO et DGD d'OFI AM. Elle supervise le Comité Finance Responsable chargé de donner les orientations en matière de durabilité pour la société de gestion. La direction des recherches en finance responsable est composée de quatre équipes de recherche : l'équipe ESG, l'équipe de sélection des fonds, l'équipe de recherche et ingénierie financière et l'équipe d'analyse crédit. À fin décembre 2022, l'équipe d'analyse ESG chez l'entité OFI Invest était composée de :

- Cinq analystes ESG avec des spécialités sectorielles et thématiques, sous la supervision de la directrice d'analyse ESG
- Deux analystes quantitatifs supervisés par le Responsable de la modélisation ESG
- Un consultant senior spécialisé sur les thématiques de l'investissement responsable

## 2 Moyens internes déployés par l'entité



**MACIF** : En interne, les sujets relatifs à l'ISR sont traités au sein du GIE Macif Investissement, auquel Apivia Macif Mutuelle délègue la gestion de ses actifs. Au sein du GIE, cinq personnes (soit 22 % des effectifs) prennent en compte les sujets ESG en 2022. L'une d'elles consacre 100% de son temps à ces questions.



**ABEILLE** : La mise en œuvre opérationnelle des enjeux de durabilité est coordonnée au sein du comité ESG-Climat, qui réunit les représentants des équipes de gestion d'Abeille Asset Management et des directions d'Abeille Assurances (Investissements, RSE, risques et direction financière), et se réunit à une fréquence trimestrielle. Abeille Asset Management bénéficie de 22 analystes ESG dédiés en charge de produire les analyses ESG et d'entrer en contact avec les entreprises sur ces sujets ESG. Au sein d'Abeille Assurances, 2 ressources sont dédiées à l'intégration des facteurs de durabilité dans la gestion des portefeuilles d'investissement.



**AEMA** : 2 ETP dédiés aux sujets ISR coordonnent, pilotent et animent les politiques ISR de chacune des entités et organisent les échanges de façon hebdomadaire sous forme de groupe de travail. Ces réunions permettent l'échange d'idées, de connaissances, et alimentent la réflexion afin de poursuivre notre démarche engagée pour les sujets E,S et G.



## **CHAPITRE 3**

**DEMARCHE DE PRISE EN COMPTES DES CRITERES ENVIRONNEMENTAUX, SOCIAUX ET DE QUALITE DE GOUVERNANCE AU NIVEAU DE LA GOUVERNANCE DE L'ENTITE**

## 3.1 Le modèle de gouvernance mutualiste :

### 3.1.1 Au sein d'AÉSIO Mutuelle



AÉSIO mutuelle est une société de personnes, à but non lucratif. Au service de ses adhérents, elle n'a pas d'actionnaires à rémunérer. Les adhérents élus délégués par leurs pairs jouent un rôle central dans la vie de la mutuelle :

- Ils représentent les adhérents dans les instances de gouvernance nationales et territoriales de la mutuelle (assemblée générale, conseils territoriaux, commissions d'élus...).
- Ils élisent les administrateurs et les présidents des conseils territoriaux.
- Ils sont force de proposition et font remonter les messages du terrain.
- Ils animent la vie militante locale.

Les délégués, au nombre de 432, représentent les adhérents à l'Assemblée Générale, qui se réunit au moins une fois par an.

Au sein de cette instance, les délégués se prononcent sur les résolutions présentées par le Conseil d'Administration sur les points essentiels de la vie de la mutuelle : les orientations politiques, stratégiques, les modifications statutaires, le rapport de gestion et les comptes annuels...

Le principe démocratique est simple et basé sur l'égalité : **un délégué, une voix.**

La démocratie, au sein d'AÉSIO mutuelle, est aussi une démocratie locale. Les élus mutualistes jouent un rôle de premier plan dans la vie des territoires. Par leur engagement dans des actions sociales et solidaires, ils contribuent à une société plus juste, plus égalitaire, plus généreuse, soucieuse du bien commun et attentive à ne laisser personne au bord du chemin.

### 3 Démarche de prise en compte des critères ESG au niveau de la gouvernance

Incarnation de la RSE au sein de la gouvernance opérationnelle et politique	
<b>Instances opérationnelles composées de collaborateurs</b>	<b>LA DIRECTION RSE</b> : 8 collaborateurs dédiés au pilotage et à la mise en application des engagements et de la démarche RSE. Son rôle : piloter l'intégration de la RSE dans les métiers, assurer l'ancrage territorial de la démarche, embarquer les collaborateurs et les élus mutualistes et développer un écosystème vertueux avec les parties prenantes.
<b>Instance politique composée d'élus mutualistes</b>	<b>LA COMMISSION RSE NATIONALE</b> : composée d'élus représentant tous les territoires de la mutuelle, elle définit les orientations RSE en lien avec la stratégie d'entreprise et veille à la prise en compte de leur ancrage territorial. <b>LA COMMISSION FINANCIERE</b> : composée d'élus de la mutuelle, elle définit et pilote la stratégie d'investissement (y compris sur ses composantes extra-financières) et est, à ce titre, destinataire des reportings de suivi intégrant les évaluations ESG
<b>Instance de dialogue externe</b>	<b>LE COMITE D'ORIENTATION</b> : instance de dialogue réunissant des représentants de partenaires sociaux nationaux, d'adhérents entreprises et d'administrateurs de la mutuelle.

D'autre part, afin que les administrateurs puissent intégrer au mieux et avec la meilleure compréhension les enjeux RSE dans le pilotage d'AÉSIO Mutuelle, des formations sur ce thème sont régulièrement dispensées au conseil d'administration. Ces formations s'inscrivent plus largement dans le cadre habituel de formation des administrateurs, visant à garantir le plus haut niveau de maîtrise sur les enjeux de stratégies pour la mutuelle, notamment l'ESG.

#### 3.1.2 Au sein du Groupe AEMA



La SGAM Aéma Groupe est administrée par un Conseil d'Administration qui se compose au 31 décembre 2023 de :

- Vingt-six administrateurs élus par l'assemblée générale sur candidatures proposées par chaque entreprise affiliée parmi ses propres administrateurs ;
- Trois administrateurs représentant les salariés désignés par une instance intersyndicale.

**Au 31 décembre 2023, 46 % des administrateurs élus par l'assemblée générale sont des femmes.**

Conformément à la charte de gouvernance de la SGAM Aéma Groupe et au règlement intérieur du Conseil

### 3 Démarche de prise en compte des critères ESG au niveau de la gouvernance

d'Administration, celui-ci s'appuie, pour prendre des décisions, sur les travaux de son bureau, du comité exécutif, de la commission engagements, rôle des élus dans le cycle des affaires et RSE - responsabilité sociétale des entreprises » et du groupe de travail sur l'économie sociale et solidaire.

#### **LA COMMISSION ENGAGEMENTS, RÔLE DES ÉLUS DANS LE CYCLE DES AFFAIRES ET RSE DU GROUPE**

Cette commission est chargée d'élaborer la réflexion stratégique sur les sujets de l'engagement, du rôle des élus dans le cycle des affaires et de la responsabilité sociale, sociétale et environnementale du Groupe et de coordonner la mise en œuvre en lien avec les entreprises affiliées sous le contrôle du Conseil d'Administration.

Afin de répondre à l'ambition mutualiste du Groupe, cette commission a la responsabilité de formaliser et coordonner la réflexion autour des feuilles de route des entreprises affiliées, avec les administrateurs des entreprises affiliées et de facto membres du conseil d'administration de la SGAM Aéma Groupe, sur les trois thèmes évoqués ci-dessus. Elle est ainsi chargée de développer un engagement transversal au Groupe, de favoriser l'accompagnement des élus dans le développement économique du Groupe, et de soutenir le Groupe dans la réalisation de son projet mutualiste.

La commission a ainsi pour objectif de guider les réalisations mutualistes et de favoriser le développement économique du Groupe, tout en lui assurant d'avoir un impact social, sociétal et environnemental correspondant à son modèle.

Au cours de l'année 2023, elle s'est réunie à quatre reprises. Le registre fait apparaître un taux de présence des élus de 72%.

#### **Bilan RSE 2023**

##### **Une entreprise ancrée dans la société et active en matière de RSE :**

Entreprise responsable par sa nature même, Aéma Groupe s'engage à agir concrètement sur les problématiques sociales et environnementales. Ainsi, en 2023, Aéma Groupe a fait preuve d'un activisme résolu et s'est notamment imposé comme une voix ferme lors des assemblées générales des entreprises dont il est actionnaire, au travers de la campagne Say on climate.

Cette année aura également été marquée par l'entrée d'Aéma Groupe au sein du conseil d'administration de l'Observatoire de la RSE (ORSE).

En interne, Aéma Groupe a déployé des moyens importants pour sensibiliser l'ensemble des dirigeants, administrateurs et opérationnels, face aux enjeux de durabilité avec d'une part, une formation à destination des administrateurs sur la RSE relative aux métiers et entités du groupe ainsi qu'au rôle des élus et d'autre part, une prise en considération plus importante de la

performance extra financière dans la part variable de la rémunération des dirigeants d'Aéma Groupe en 2023. Par ailleurs, et en vue de l'harmonisation des pratiques de l'ensemble de ses Marques en matière de RSE, Aéma Groupe a lancé en 2023 le programme de préparation et d'anticipation de la CSRD. Le projet de production du premier bilan de gaz à effet de serre du groupe a également vu le jour cette année.

De même, il s'est engagé au travers d'actions concrètes avec l'affirmation de la dynamique groupe de sobriété énergétique. C'est par exemple à ce titre que les collaborateurs du groupe ont pu être sensibilisés à l'impact du numérique sur les émissions mondiales de gaz à effet de serre dans le cadre du Digital Cleanup Aéma.

Enfin, la course des Héros 2023, dynamique bien-être et santé, a pu être promue à l'échelle de l'ensemble des Marques du groupe.

## 3.2 Aésio : Cohérence démarche RSE – Investissements

La responsabilité sociétale d'AÉSIO mutuelle est axée sur l'accessibilité à la santé pour tous. Elle contribue à prévenir et couvrir les nouveaux risques de santé d'aujourd'hui et de demain en anticipant les transitions écologiques, numériques et démographiques. Ses actions s'organisent autour des quatre piliers incontournables de toutes les démarches RSE - social, sociétal, éthique, environnemental - et se déploie à travers trois champs d'interventions :

- **AÉSIO mutuelle, assureur responsable** : qui fait valoir son engagement mutualiste à travers ses offres et services accessibles au plus grand nombre ;
- **AÉSIO mutuelle, entreprise responsable** : qui engage ses collaborateurs dans sa démarche RSE ;
- **AÉSIO mutuelle, investisseur responsable** : qui contribue à la transition climatique, sociale et numérique.

Les 4 piliers d'engagement AÉSIO	
	<p><b>Sociétal : améliorer l'accès à la santé</b></p> <p>Anticiper les nouveaux risques sociétaux, adapter ses métiers et offres, et maintenir l'accessibilité à la santé de ses adhérents.</p>
	<p><b>Social : permettre à chacun d'être bien et engagé au travail</b></p> <p>Pour faire d'AÉSIO mutuelle un employeur inclusif, les équipes travaillent sur l'organisation et la qualité de vie au travail, l'égalité professionnelle, le handicap, la diversité...</p>
	<p><b>Environnemental : diminuer l'empreinte carbone</b></p> <p>AÉSIO œuvre résolument à la création d'un modèle d'entreprise durable, respectueux de la santé de ses adhérents et de la planète.</p>
	<p><b>Éthique : respecter l'intégrité des personnes et la loyauté des pratiques</b></p> <p>La déontologie régit l'ensemble des métiers de la mutuelle dans l'objectif de lutter contre la corruption et le blanchiment d'argent, de respecter l'intégrité des personnes, garantir la sécurité de leurs données personnelles et adopter des pratiques vertueuses.</p>

L'engagement RSE d'AÉSIO mutuelle est piloté par :

- **Une instance opérationnelle** : la direction engagement et risques sociétaux, dédiée au pilotage et à la mise en application des engagements et de la démarche RSE.
- **Une instance politique** : la commission nationale RSE qui définit les orientations RSE en lien avec la stratégie de l'entreprise

## 3.3 Feuille de route RSE AÉSIO 2023 – 2025

<i>Projets AÉSIO en cours et à venir</i>	2023	2024	2025
<b>Transition de la DPEF vers la CSRD</b>	Travaux préparatoires à l'entrée en application de la CSRD.		
			Publication du 1 <sup>er</sup> exercice de CSRD
	Publication DPEF 2022	Publication DPEF 2023	
<b>Parcours transformatif AÉSIO mutuelle</b>	Participation au parcours « Monde financier » de la Convention des Entreprises pour le Climat		
	Déploiement de la Fresque du climat auprès des élus et collaborateurs.		
<b>Volet stratégie RSE</b>	Réalisation d'une analyse de double matérialité		
	Réalisation d'un dialogue parties prenantes		
	Réalisation d'un nouveau bilan des émissions de gaz à effet de serre, élaboration du plan de transition associé.		
<b>Volet Engagement</b>	Déploiement d'actions nationales et territoriales sur les axes d'engagement prioritaires au service du bien commun : <b>Bien-vieillir • Santé au féminin • Santé-environnement</b>		
<b>Poursuite des travaux d'intégration de l'ambition RSE dans les métiers</b>	Mobilité durable		
	Numérique responsable		
	Santé numérique inclusive		
	Achats responsables		

## 3.4 Les principales réalisations RSE 2023

 <p><b>Sociétal</b></p>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Chaire RESPECT : le 30 juin 2023, organisation de la 1<sup>ère</sup> journée de recherche à Paris sur le thème « Agir à la hauteur des enjeux environnementaux en santé.</li><li>• 13 interventions extérieures sur la thématique des stéréotypes de genre.</li><li>• Santé numérique inclusive : ouverture d'un dispositif pour accompagner les adhérents dans la prise en main des outils numériques en santé et optimiser leur parcours digital de soins.</li></ul>
 <p><b>Social</b></p>	<ul style="list-style-type: none"><li>• 55 nouveaux aménagements de postes réalisés dans le cadre de la politique handicap AÉSIO.</li><li>• Obtention de la première étoile « Cancer@work » récompensant les actions mise en place par AÉSIO pour soutenir ses collaborateurs touchés par la maladie.</li><li>• Signature d'un accord d'entreprise sur l'égalité professionnelle.</li></ul>
 <p><b>Environnemental</b></p>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Lancement d'un nouveau bilan de gaz à effet de serre pour évaluer le niveau d'atteinte de la trajectoire bas carbone d'AÉSIO.</li><li>• Déploiement des Fresques du Climat : 93 % des élus des CT et 6 % des collaborateurs « fresqués ».</li><li>• Numérique responsable : signature de la Charte Numérique Responsable de l'INR et déploiement d'actions avec les équipes SI.</li></ul>
 <p><b>Éthique</b></p>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Achats responsables : intégration de critères de notation RSE pour tous les achats supérieurs à 20 000 euros.</li><li>• Investissements : engagement sur une trajectoire de décarbonation du portefeuille.</li><li>• CSRD : travaux préparatoires avec Aéma Groupe pour l'entrée en application de la CSRD (Corporate Sustainability Reporting Directive) afin de rendre compte de façon transparente de la démarche RSE AÉSIO.</li></ul>



## **CHAPITRE 4**

**STRATEGIE D'ENGAGEMENT AUPRES DES  
EMETTEURS OU VIS-A-VIS DES SOCIETES DE  
GESTION**

#### 4 Stratégie d'engagement auprès des émetteurs

Les actifs d'AÉSIO sont en grande partie gérés par deux sociétés de gestion **signataires des PRI**.

**Toutefois, AÉSIO ne détenant pas d'actions en direct, la mutuelle n'a pas formalisé de politique de vote, malgré une attention particulière portée sur l'engagement et l'utilisation des politiques de votes des sociétés mandatées pour la gestion de ses actifs.**

AÉSIO n'a à ce jour formalisé aucun mandat quant à son engagement actionnarial. La mutuelle pilote son processus d'investissement responsable grâce à la mise en place de restrictions sectorielles principalement sur le pétrole, le charbon, les activités controversées et non-alignées avec son cœur de métier (tabac, alcool), ainsi que les activités les plus néfastes pour la biodiversité et le climat. Ces restrictions s'appliquent automatiquement aux sociétés de gestion.



## **CHAPITRE 5**

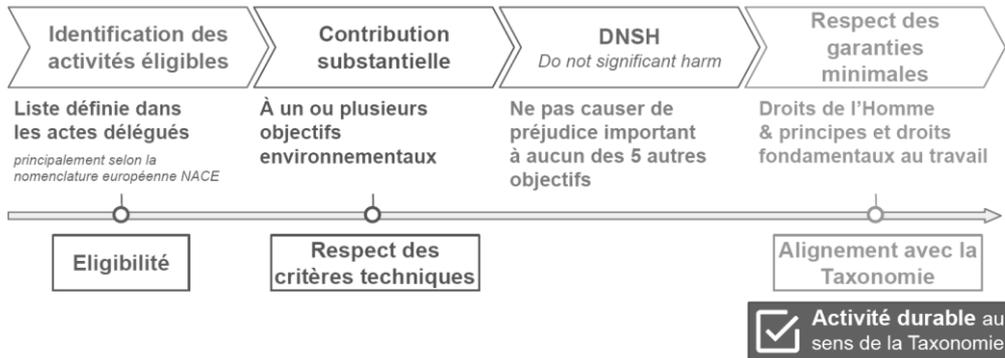
### **TAXONOMIE EUROPEENNE ET COMBUSTIBLES FOSSILES**

La taxonomie européenne est une classification standardisée des activités économiques contribuant substantiellement à la réalisation d'objectifs environnementaux selon des critères scientifiques. Elle permet l'évaluation de la durabilité de 107 activités économiques, couvrant 93% des émissions de gaz à effet de serre de l'Union européenne.

## 5.1 Présentation de la taxonomie et des 6 objectifs

La taxonomie impose une définition et une classification des activités économiques considérées comme durables sur le plan environnemental, afin de déterminer le degré de durabilité d'un investissement. L'objectif à l'échelle européenne est de faciliter la transition écologique et renforcer la confiance (évitant ainsi le « greenwashing ») grâce à plus de transparence.

La réglementation liste sectoriellement les activités éligibles à cette taxonomie. Afin d'être alignées, ces activités doivent également respecter des critères supplémentaires :



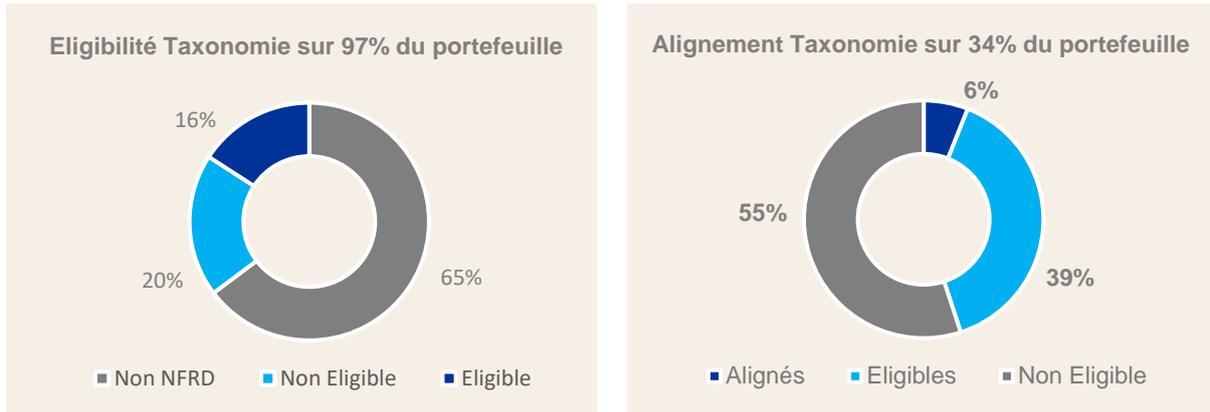
Source : PWC, Taxonomie verte - L'essentiel à retenir

Désormais, 6 objectifs environnementaux de durabilité sont définis par la taxonomie. Sur l'exercice 2023, seuls les critères de durabilité sur la thématique du climat ont été développés par la réglementation.

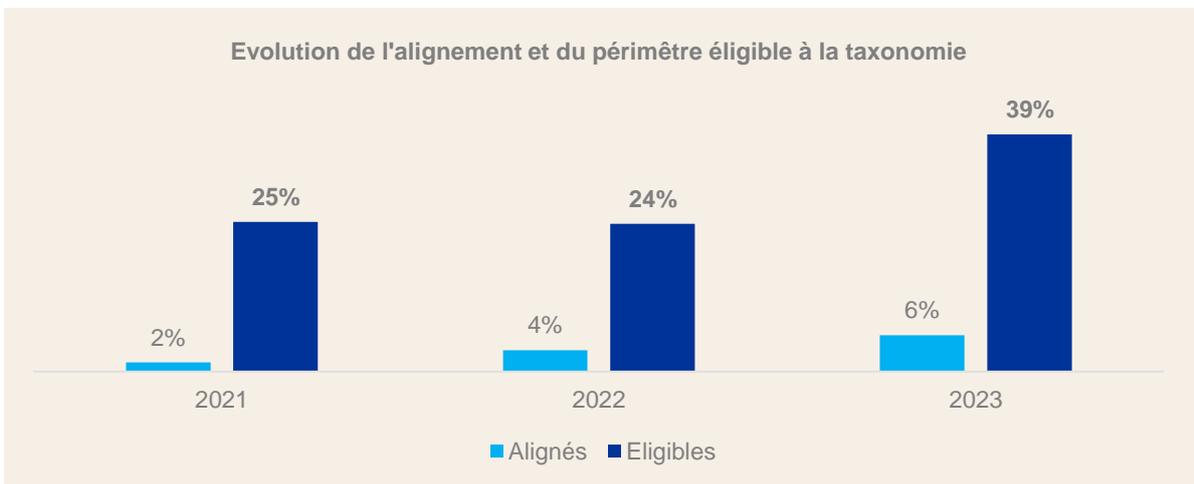


## 5.2 Part des encours éligibles ou alignés à la Taxonomie

Les chiffres ci-dessous sont calculés sur les actifs dont les critères de définition de la taxonomie sont possibles. Les actifs non soumis à la NFRD et les produits dérivés sont donc exclus de ces mesures.



Sur 34% du portefeuille (calcul de la proportion éligible moins les entreprises non soumises à la NFRD), 6% sont alignés à la taxonomie et 39% sont éligibles. Le périmètre des actifs éligibles et non éligibles est en retrait cette année en raison de l'augmentation significative des actifs non-NFRD. L'évolution de l'exposition (en % des actifs) est positive avec 6% alignés contre 4% l'année précédente (le changement de l'assiette « Non NFRD » n'implique pas forcément une hausse de l'exposition en absolu des actifs alignés à la taxonomie).



Il est à noter qu'en 2020, les activités économiques concernées par la taxonomie au sein de l'UE représentaient 1 à 2% du chiffre d'affaires des entreprises cotées (Source : Commission européenne, Institut Adelphi). Il est donc important de mettre en perspective ces résultats avec l'alignement taxonomique actuel des univers d'investissement, ainsi qu'avec l'important biais sectoriel du portefeuille AÉSIO qui privilégie les activités de services, peu éligibles par nature à la taxonomie.

## 5.3 Exposition aux combustibles fossiles

En cohérence avec la démarche initiée par la taxonomie européenne, AÉSIO poursuit ses efforts de dé-fossilisation du portefeuille d'investissement. Ainsi, l'exposition globale du portefeuille aux entreprises actives dans le secteur des combustibles fossiles est de **0,99% sur un niveau de transparence 2 et 0,76% en direct**. L'exposition résiduelle en direct (stock) du portefeuille AÉSIO sur le secteur pétrole et gaz pur représente 0.35% des encours totaux et concerne majoritairement 2 titres obligataires à échéances courtes, dont les émetteurs respectent les critères sur le secteur pétrole et gaz non conventionnel et exploration en Arctique.



Les perspectives de mise en place d'ici l'exercice 2025 de nouvelles exclusions sectorielles en cours d'étude (ajout des secteurs amont et aval sur le pétrole et gaz) favoriseront la trajectoire de réduction de ces expositions résiduelles.



## **CHAPITRE 6**

### **STRATEGIE D'ALIGNEMENT AVEC LES OBJECTIFS INTERNATIONAUX D'ATTENUATION DES EMISSIONS DE GAZ A EFFET DE SERRE**

**(ARTICLES 2 ET 4 DE L'ACCORD DE PARIS)**

## 6.1 Périmètre, calcul de l'empreinte AÉSIO 2023 et méthodologie

La mesure de l'empreinte carbone du portefeuille d'investissement AÉSIO est une étape indispensable dans la mise en place de sa contribution à la redirection des flux financiers pour assurer la transition énergétique.

Son calcul et son suivi régulier ont déjà permis de cibler des entreprises dont les activités et/ou pratiques sont les plus destructrices pour l'environnement afin de rediriger les investissements vers les meilleurs émetteurs au sein de chaque secteur d'activité.

Les travaux se sont poursuivis sur l'année 2023 avec la recherche de méthodologies pour élargir l'assiette

de prise en compte de l'empreinte carbone du portefeuille. **Désormais, l'empreinte carbone est calculée sur le périmètre obligataire et sur les OPC. Le total des encours sur la trajectoire de décarbonation du portefeuille est désormais de 46,5% contre 38% à fin 2022.**

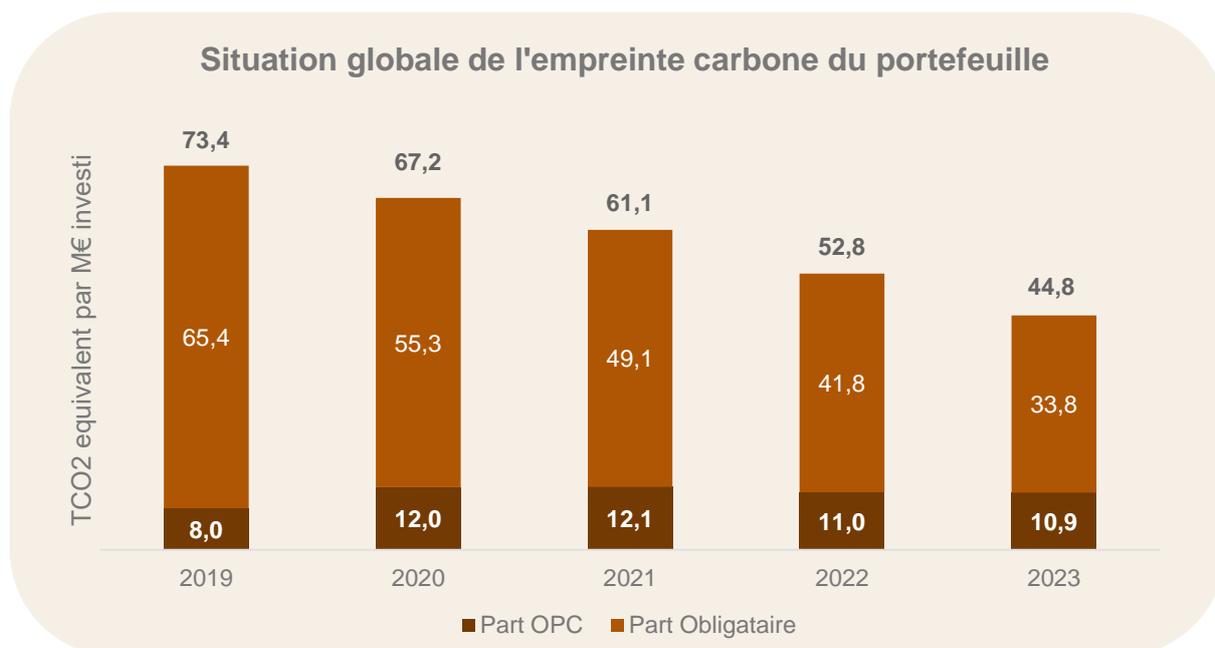
**Les ajouts prochains des poches immobilières et souveraines permettront d'atteindre 55% d'actifs avec objectif de réduction. Le reliquat est constitué majoritairement d'actions et assimilées et d'immobilier non cotés pour usage d'exploitation et de placement.**

Description des classes d'actifs intégrée au processus de décarbonation du portefeuille

<b>Périmètre obligataire corporate : engagement -50% à 2030 vs 2019</b>	Représente cette année un total de 775 M€. L'assiette de calcul retenue est la valeur de remboursement du titre obligataire (nominal X quantité). Nous analysons désormais le scope 3 (hors objectif).	<b>775 M€</b> (Valeur de remboursement)
<b>Périmètre souverain direct</b>	AÉSIO intégrera ces investissements dès lors qu'une méthodologie robuste sera disponible sur le marché.	<b>41 M€</b> (Valeur de remboursement)
<b>Immobilier</b>	Les actifs immobiliers d'exploitation et hors exploitation pour lesquels un DPE récent a été réalisé sont désormais intégrés dans le périmètre de l'empreinte carbone.	<b>117 M€</b> (Valeur d'expertise)
<b>OPC : engagement -50% à 2030 vs 2019</b>	Les OPC en direct sont désormais intégrés. Une attention particulière est portée sur nos deux fonds dédiés avec un reporting spécifique représentant 75M€ d'encours.	<b>+175 M€</b> (Valeur de marché)
<b>Participations</b>	Des études sont en cours afin d'intégrer ces actifs dans le périmètre de calcul.	<b>434 M€</b> (Valeur de marché)

## 6.2 Situation globale (périmètre obligataire et OPC)

L'empreinte carbone financée (scope 1 et 2) des investissements d'Aésio est en baisse de 39% depuis 2019 pour atteindre 44,8 tonnes de CO2 équivalent par million d'euros investis. Le périmètre sous étude évolue progressivement avec l'intégration des OPC pour atteindre **978 M€ contre 733 M€ en 2022**.



- **La part obligatoire** représente 33,8 tonnes de CO2 équivalent par M€ investis. En forte baisse depuis 2019 (-48%), cette poche est pilotée majoritairement par les sociétés mandataires de gestion. La part financée par AÉSIO est calculée selon la méthode de l'EVIC.
- **La part OPC** est composé des fonds détenus en direct et représente environ 175 M€ en valeur de marché. L'empreinte carbone financée par million investi de cette poche est en augmentation de 36% par rapport à 2019 (les empreintes carbonées à fin 2023 ont été utilisées pour les portefeuilles historiques en raison du manque de données disponibles)
- **La part immobilière** : prochainement, nous intégreront l'immobilier dans le pilotage de l'empreinte carbone. Les travaux ont débuté afin d'inclure le parc immobilier AÉSIO au calcul de l'empreinte carbone, L'année 2023 est marqué par la réalisation de DPE sur les biens détenus en direct les plus significatifs représentant 120M€ d'encours. Ces expertises seront utilisées afin de rapporter les équivalents en émission CO2.

# Méthodologie AÉSIO de calcul de l’empreinte carbone obligatoire et projection

Actualisation annuelle des informations climatiques des sociétés en portefeuille grâce aux fournisseurs de données auprès desquels AÉSIO a souscrit un abonnement.

1

**Obtention et amélioration de la qualité de la donnée** : les métriques des émissions scope 1,2 et 3 sont obtenues via les fournisseurs de données sur base des positions en portefeuille en date comptable du 31/12/2023. Les titres pour lesquels aucune information n’est disponible sont retirés de l’assiette afin d’éviter les données modélisées ou trop anciennes pour être fiables (publication antérieure à 2017).

2

**Calcul des pondérations** : la pondération représentant la part d’AÉSIO dans l’émissions carbone des sociétés est calculée sur la base de l’EVIC des émetteurs, ou à défaut de la dette totale ou de l’actif total. Cette situation représente 35% environ du portefeuille et correspond aux sociétés utilisant seulement de la dette et/ou sur opérant sur le secteur financier.

3

**Estimation de l’empreinte carbone financée et ajustement** : Pour terminer, le ligne à ligne des empreintes carbone financées est agrégé. Les projections sont réalisées en externe par un fournisseur de données sur la base des positions du portefeuille existant. Afin de prendre en considération l’évolution du portefeuille, une croissance théorique de 3% des encours annuels est appliquée. Les répartitions sectorielles sont supposées stables.



## 6.3 Stratégie d'alignement AÉSIO aux Accords de Paris

Cette stratégie repose sur 5 piliers :



**Axe de réduction de l'exposition aux énergies fossiles** : depuis 2019, AÉSIO mutuelle a réduit de **70%** son exposition aux émetteurs actifs sur le secteur des énergies fossiles (y compris les sociétés supports des segments midstream et downstream).



**Soutenir et encourager le dialogue** : pour ses actifs sous gestion mandatée, AÉSIO mutuelle a sélectionné les acteurs appliquant une politique de vote et d'engagement robuste. Les mandats sont exclusivement gérés par des sociétés signataires des PRI. Les objectifs et les résultats de ce levier sont détaillées dans la partie 4 du présent rapport.



**Participer à la transition énergétique** : AÉSIO mutuelle souhaite aller au-delà de la décarbonation par désinvestissement au sein de son portefeuille, et accorde une importance significative aux enjeux de transition énergétique. Une part significative des actifs non cotés au sein du portefeuille AÉSIO répond particulièrement à cette problématique sur les énergies renouvelables. Sur l'année 2023, 2M€ additionnels ont été alloués à cette poche de transition énergétique, qui représente désormais 10M€.



**Financer les acteurs exemplaires au sein de leur secteur** : quelques secteurs à forte empreinte carbone comme la chimie et les matériaux restent indispensables au fonctionnement de la société. AÉSIO mutuelle souhaite rediriger ou renforcer ses capitaux vers des sociétés aux comportements exemplaires pour l'environnement sans toutefois faire abstraction de ces secteurs. L'objectif est de financer les acteurs « best in class » tout en stabilisant au maximum l'allocation sectorielle.



**Piloter l'empreinte carbone des investissements** : AÉSIO a formalisé en 2022 la trajectoire de décarbonation de son portefeuille sur les scopes 1 et 2, mais intègre et pilote désormais le scope 3 dans ses reportings internes trimestriels. Ces reportings seront dans un premier temps sur le périmètre coté uniquement.

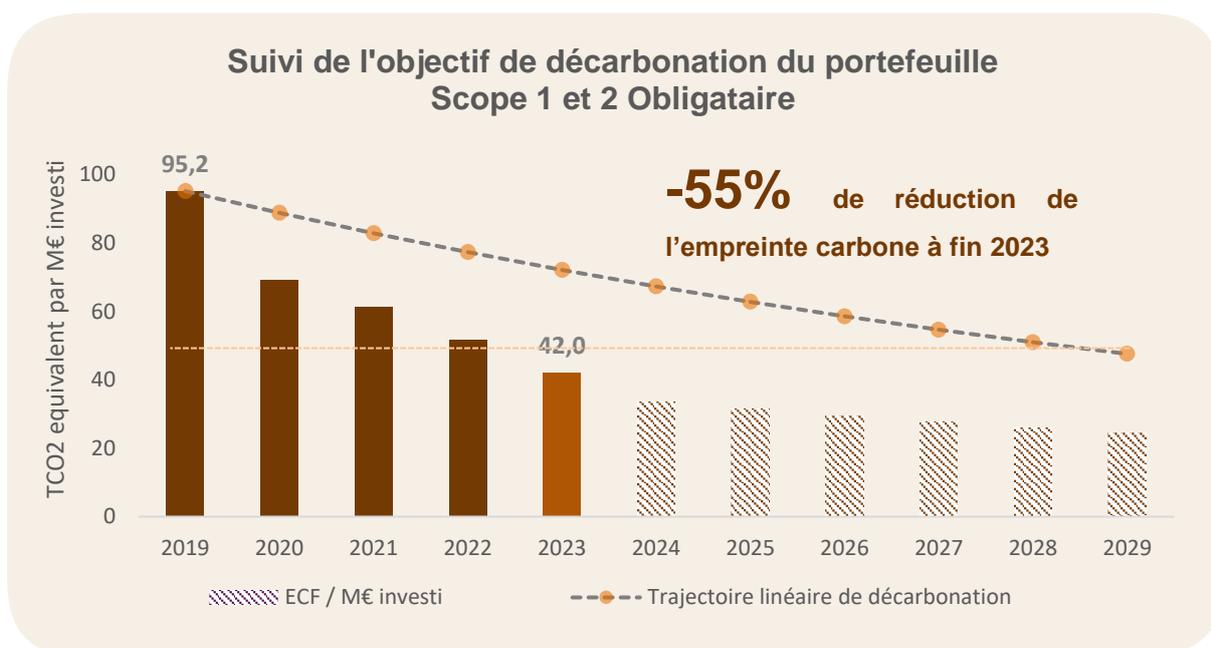
## 6.4 Décarbonation du portefeuille obligataire

Au **31/12/2023**, la réduction de l'empreinte carbone (scope 1 et 2) financée par AÉSIO est de **55% par rapport à 2019**. Cette performance s'explique très majoritairement par l'optimisation des flux sortants-entrants et la redirection des capitaux vers des secteurs à empreinte carbone financée plus faible.

**Contrairement à l'année 2022, l'empreinte carbone financée est désormais présentée par million d'euro investis**, métrique plus cohérente et adaptée à la croissance naturelle du portefeuille d'investissement (plus-values systématiquement réinvesties, dividendes, coupons...)

**Les projections sont réalisées avec les estimations des trajectoires d'émissions de CO2 du fournisseur de donnée MSCI, sur la base du dernier portefeuille existant, avec comme hypothèse une croissance de 3% des encours par an.**

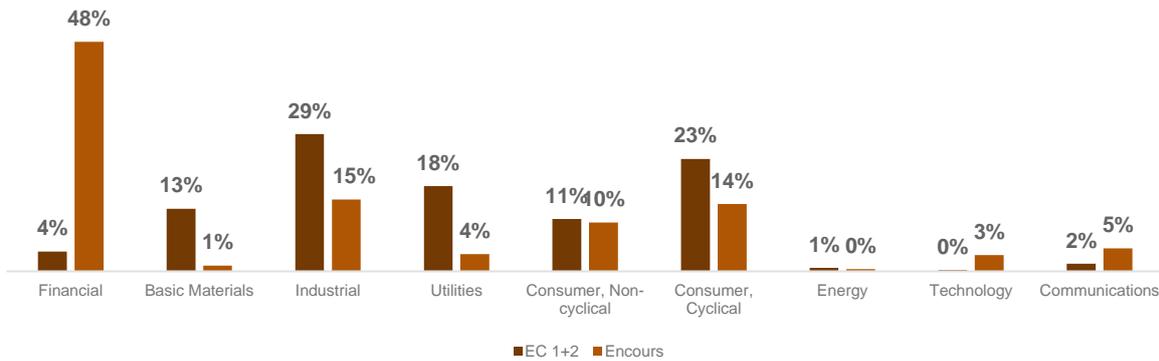
Notons que l'empreinte carbone financée évolue en fonction de plusieurs facteurs, dont certains sortent du périmètre de maîtrise d'AÉSIO mutuelle (émissions des émetteurs et valorisation d'entreprises). Cette évaluation est donnée à titre indicatif et est susceptible d'évoluer selon les publications des sociétés.



Après cette première étape de réduction de l'exposition aux entreprises des secteurs incompatibles avec la décarbonation de la société, Aésio se focalise désormais sur la recherche d'acteurs « best in class » ou résolument engagés vers une modification significative à moyen terme de leurs périmètres d'activités. L'empreinte carbone financée par AÉSIO pourrait être amenée à augmenter volontairement afin d'accompagner les acteurs clés pour assurer la transition énergétique de la société mais qui actuellement génèrent une grande partie de leurs revenus sur des activités historiques polluantes.

La répartition sectorielle du portefeuille obligataire évolue depuis 2019 avec une augmentation des pondérations sur le secteur des financières et des industriels, contre un allègement sur le secteur des matériaux et de l'énergie. Les encours sont diversifiés à travers 10 secteurs. Les contributions sectorielles de l'empreinte carbone sont très inégales comme le démontre le graphique de répartition de l'empreinte carbone financée ci-dessous :

Répartition des encours et des émissions carbonées en absolu

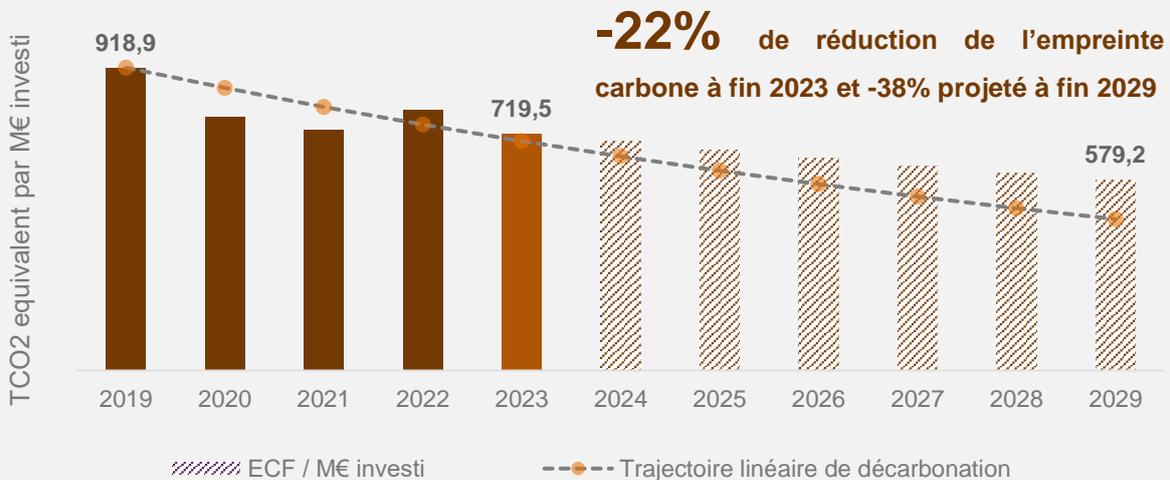


FOCUS SCOPE 1+2+3

L'empreinte carbone scope 1,2 et 3 du portefeuille est en baisse de 22% par rapport à l'année 2019. Aésio intègre progressivement ce scope dans les analyses trimestrielles internes de son portefeuille.

Dans l'attente d'une stabilisation des méthodes et des publications, il n'existe pas d'objectif de réduction de cet indicateur. Selon les premiers résultats des travaux d'analyse sur le périmètre scope 1+2+3, l'ECF est de 719 TCO2/m€ investi en recul de 22% par rapport à 2019. Les écarts sont extrêmes entre les fournisseurs de données et démontrent le manque de stabilité sur cette mesure.

Selon les projections MSCI des émetteurs, notre portefeuille actuel est positionné pour atteindre une réduction de l'empreinte carbone totale scope 1,2 et 3 de 38% à horizon fin 2029. Aésio étudie actuellement avec ses partenaires de gestion d'actif une optimisation sous contrainte sectorielle et de rendement son portefeuille afin de réduire au maximum son empreinte carbone scope 3.

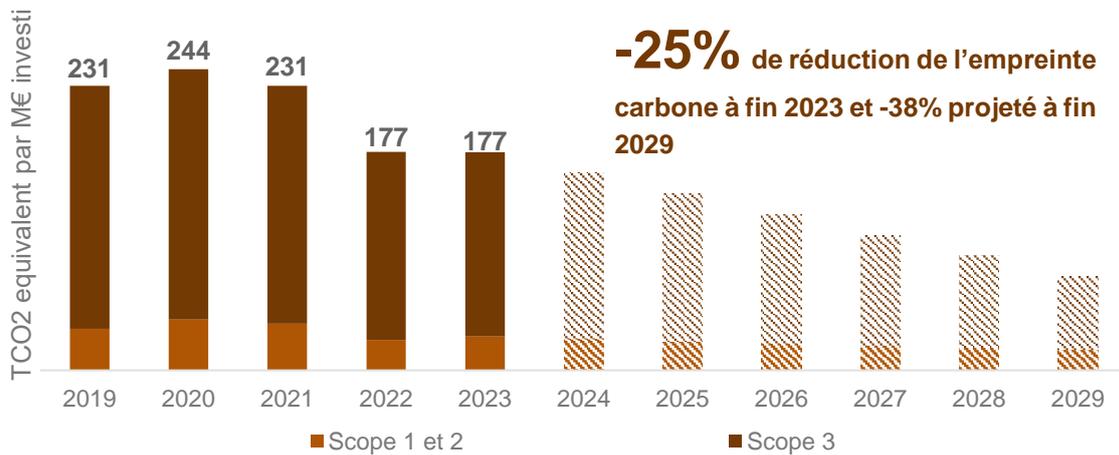


## 6.5 Décarbonation du portefeuille de fonds

Le portefeuille des OPC représente 187M€ à fin 2023 pour une empreinte carbone scope 1,2 et 3 de 177 tonnes de CO2 par M€ investi. La rationalisation de notre portefeuille vers un nombre plus limité et optimale de nos partenaires a permis de réduire cette empreinte de 25%.

Aesio étudie actuellement l'impact sur le risque de concentration de contrepartie de la mise en application de nos politiques d'exclusions dans les fonds ouverts. L'application d'exclusions sectorielles multiples dans des fonds aux encours importants pourrait entraîner une réduction significative du gisement de fonds disponible à l'achat pour la mutuelle.

Suivi de la décarbonation scope 1,2,3 du portefeuille OPC



## 6.6 Exclusions sectorielles d'AÉSIO Mutuelle

### 6.6.1 FOCUS SECTEUR PETROLE

Les publications scientifiques sont sans ambivalence sur la nécessité d'une transition rapide de l'industrie pétrolière et gazière. Le VIe rapport du GIEC fait état d'un réchauffement actuel de 1,1°C en moyenne, par rapport à l'ère pré industrielle et indique que la limitation de la hausse des températures à 1,5°C à horizon 2100 sera impossible sans une réduction des émissions de Gaz à effet de serre (GES) de près de 50% d'ici 2030 et de 80% d'ici 2040, par rapport à 2019. Le budget carbone restant pour pouvoir limiter le réchauffement à 1,5°C, estimé à 500 Gt de CO<sub>2</sub>, pourrait être dépassé en 2032 si les émissions de GES se poursuivent à leur rythme actuel, générant des conséquences irréversibles.

Dans son rapport de Mai 2021, intitulé « Net Zero by 2050 A Roadmap for the Global Energy Sector », l'Agence Internationale de l'Energie (AIE) rappelle que le secteur pétro-gazier est la source d'environ 60% des émissions mondiales de GES. Selon l'AIE, l'atteinte de l'objectif de neutralité carbone implique de limiter les investissements au maintien de la production des exploitations de pétrole et de gaz déjà existantes.

La communauté scientifique met par ailleurs l'accent sur l'importance de réduire en priorité la production d'hydrocarbures non conventionnels dont la croissance rapide compromet l'atteinte de l'objectif de neutralité carbone.

# 50%

**Des émissions de gaz à effet de serre liées à l'activité humaine proviennent de la production et l'utilisation des ressources pétro-gazières**



AÉSIO Mutuelle exclus de ses investissements :

- Les producteurs de charbon thermique, dès le premier euro de chiffre d'affaires
- Les entreprises ne respectant pas les seuils de la Global Coal Exit List établis par l'ONG Urgewald n'ayant pas fait l'objet d'une démarche d'alignement sur une trajectoire « Well-below 2°C » ou « 1,5°C » validée par l'initiative « Science-based Target »
- Les entreprises dont la production d'hydrocarbures non-conventionnels représente plus de 25% de la production totale d'énergie fossile, dont plus de 5% du chiffre d'affaires est lié aux hydrocarbures non-

## 6 Stratégie d'alignement avec les objectifs de réduction de GES

conventionnels ou ayant rendu publique une décision d'investissement sur de nouveaux projets d'exploitation pétrolière ou gazière en zone Arctique après le 1er juillet 2022.

AÉSIO Mutuelle est convaincue que l'accompagnement des entreprises est impératif pour agir et assurer une transition énergétique. Le secteur pétro-gazier est contrôlé par quelques sociétés à forte intensité capitalistique qui possèdent les capacités financières et l'expérience suffisantes pour assurer le développement de solutions d'énergies propres. Ainsi, la mutuelle accorde une attention particulière à la trajectoire de décarbonation de ces sociétés, leurs engagements et leurs brevets verts afin d'évaluer l'adéquation de leurs ambitions avec celles de la Mutuelle.

Consciente de sa responsabilité en tant qu'investisseur, AÉSIO Mutuelle souhaite mettre en ligne ses orientations dans les secteurs pétro-gaziers avec les trajectoires de neutralité carbone préconisées par la communauté scientifique. L'atteinte de cet objectif implique :

- De financer la transition énergétique, à travers les infrastructures d'énergies renouvelables ;
- De dialoguer, lorsque c'est possible, avec les émetteurs en portefeuille, en vue de soutenir leurs démarches de transition ;
- De cesser les investissements dans les entreprises les plus exposées aux énergies non conventionnelles dont la stratégie d'expansion est incompatible avec une trajectoire de neutralité carbone scientifiquement reconnue.

## 6.7 Perspectives

Sur l'année 2024, les équipes AÉSIO Mutuelle travailleront à la mise en place de nouvelles politiques d'exclusions sectorielles (intégration de l'upstream et du downstream).



## **CHAPITRE 7**

**STRATEGIE D'ALIGNEMENT AVEC LES OBJECTIFS  
LONG TERME LIES A LA BIODIVERSITE**

## Introduction

La biodiversité, l'ensemble des espèces vivant sur la planète, riche de toutes les relations tissées entre les êtres vivants et leur milieu de vie, décline actuellement à une vitesse alarmante et sans précédent dans l'histoire humaine. **Le rythme d'extinction des espèces serait actuellement 100 à 1 000 fois supérieur à leur taux naturel, ce qui pourrait indiquer que la planète se dirige vers une sixième extinction de masse des espèces.** Dans un rapport publié en 2019, l'IPBES<sup>1</sup> a souligné qu'un million d'espèces, sur un total estimé à 8 millions, sont menacées d'extinction. Le dernier rapport du GIEC précise qu'à 1,5 degré Celsius de hausse de température (hausse actuelle à 1,1 degré Celsius), entre 9% et 14% des espèces sont à haut risque d'extinction. Les activités humaines, telles que les changements d'utilisation des terres, la surexploitation des ressources biologiques, le changement climatique et la pollution sont les principales causes de cette perte de biodiversité

AÉSIO a pour ambition de comprendre et mesurer l'empreinte ainsi que la dépendance de ses investissements sur la biodiversité. En tant qu'investisseur responsable et compte tenu de ses obligations assurantielles, elle se doit d'intégrer les facteurs de durabilité dans sa politique d'investissement. **S'agissant de la biodiversité, la mesure de l'empreinte sur les écosystèmes et l'alignement de la stratégie d'AÉSIO avec l'Accord de Kunming-Montréal sont les fondements de cette intégration.**

La mesure des impacts et l'alignement des activités financées par AÉSIO aux objectifs internationaux de préservation de la biodiversité sont des tâches ardues et expérimentales car les données robustes et normées sur la biodiversité manquent, et les méthodologies d'alignement sont en cours de développement. Cette approche est donc largement qualitative en phase initiale.

AÉSIO s'est fixé, en adéquation avec la réglementation, des objectifs qui contribuent au respect de la Convention sur la diversité biologique et sur les cibles de l'Accord Kunming-Montréal lors de la COP15.

Un état des lieux a été réalisé sur l'année 2023 afin d'identifier les cibles importantes et pertinentes.

En tant qu'acteur financier, Aésio doit inscrire sa stratégie d'investissement en respectant les points suivants :

- 1) Conserver la diversité biologique, maintenir et restaurer l'intégrité des écosystèmes**
- 2) Utiliser et gérer durablement la biodiversité**
- 3) Partager et façon juste et équitable les avantages de l'utilisation des ressources génétiques**

Conscient des enjeux du tissu vivant de la planète, l'objectif d'AÉSIO est de continuer à soutenir le développement économique, le bien-être social de chacun et l'accès à la santé tout en réduisant significativement l'impact de ses investissements sur la biodiversité. La tâche est complexe car il n'existe à ce stade qu'une maturité faible sur la méthodologie de mesure de l'impact d'une société sur la biodiversité.

---

<sup>1</sup> Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques

## 7.1 STRATEGIE BIODIVERSITE AÉSIO

En tant qu'investisseur responsable et compte tenu de ses obligations prudentielles et assurantielles, AÉSIO Mutuelle se doit d'intégrer les facteurs de durabilité dans sa politique d'investissement. La pierre angulaire de la prise en compte de la biodiversité dans la gestion des actifs de la mutuelle consiste en l'intégration de l'empreinte biodiversité dans les processus d'investissement. Cette intégration se fait sur la base de la mesure MSA et d'analyses extra-financières réalisées par les équipes ISR des sociétés mandataires de gestion. AÉSIO adopte une approche d'exclusion sectorielle afin de traiter les thématiques significatives qui impactent la biodiversité.

**AÉSIO souhaite se fixer les objectifs suivants de protection et de restauration de la biodiversité prioritaires dans sa stratégie d'investissement :**

Cible	Horizon de temps	Objectif 2025	Description
<b>Cible 7</b> : réduire la pollution	2030	Mettre en œuvre la politique biocide	S'engager avec différentes initiatives de place pour réduire les pollutions, notamment le risque lié aux pesticides et aux produits chimiques hautement dangereux
<b>Cible 8</b> : minimiser les impacts négatifs du changement climatique		Définir un objectif de réduction de l'empreinte biodiversité	Réduction des impacts négatifs et augmentation des impacts positifs grâce à la sélection des entreprises « best in class », basée sur le MSA.km2 et l'application d'exclusions sectorielles
<b>Cible 15</b> : Restaurer les écosystèmes		Définir un seuil plancher d'encours alloués à la thématique	Cœuvrer pour la restauration des écosystèmes en finançant les solutions sur la coté et non coté avec un objectif d'encours d'ici 2030.
<b>Cible 19</b> : rediriger les capitaux vers les activités en faveur de la biodiversité		Définir une cible d'encours éligible à la taxonomie biodiversité	Redirection des capitaux vers les activités en faveur de la biodiversité, en utilisant la taxonomie relative à la biodiversité et les éco-activités



« La conclusion de la quinzième réunion de la Conférence des Parties à la Convention des Nations Unies sur la diversité biologique a débouché sur l'adoption du Cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal.

Dans un contexte marqué par le déclin dangereux de la nature, qui menace la survie d'un million d'espèces et perturbe le quotidien de plusieurs milliards de personnes, le Cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal vise à stopper et inverser la perte de nature. Ce cadre comporte plusieurs cibles mondiales à atteindre à l'horizon 2030 et au-delà en vue de la protection et de l'utilisation durable de la biodiversité. »

Source : <https://www.unep.org/fr/resources/cadre-mondial-de-la-biodiversite-de-kunming-montreal>

## 7 Stratégie d'alignement avec les objectifs long terme liés à la biodiversité

### **En complément de ces objectifs liés aux accord de Kunming-Montréal, la stratégie d'investissement biodiversité d'AÉSIO Mutuelle répond aux engagements suivants :**

#### **– Mesurer et publier l'empreinte biodiversité**

Les équipes AÉSIO ont pour objectif de mesurer l'empreinte aussi bien des investissements, des produits, que du modèle d'affaires de la mutuelle sur la biodiversité. AÉSIO Mutuelle s'engage à publier des indicateurs d'impacts biodiversité afin de rendre compte de cet engagement.

#### **– Prise en compte du risque de biodiversité**

En tant qu'investisseur, AÉSIO Mutuelle est exposée aux risques physiques liés à la perte de biodiversité et de réduction des services écosystémiques associés. Ces risques peuvent inclure l'émergence de risques liés à la santé ou le manque d'accès à la nourriture. Le portefeuille est également exposé aux risques de transition liés à la nécessité de réduire la perte de biodiversité mais aussi de s'y adapter.



AÉSIO est, au travers du groupe Aéma, signataire du *Finance For Biodiversity Pledge* (FFBP) depuis octobre 2022. Cette initiative est un engagement en faveur de la protection et de la restauration de la biodiversité à travers les activités d'investissement, par le biais, d'ici fin 2024, des mesures suivantes :

- Collaborer et partager les connaissances sur les méthodologies de mesure et de fixation d'objectifs en lien avec la biodiversité ;
- Intégrer la biodiversité dans la politique d'investissement responsable et le dialogue actionnarial ;
- Evaluer les impacts positifs et négatifs des investissements sur la biodiversité ;
- Publier des objectifs basés sur la science, pour augmenter les impacts positifs et réduire les impacts négatifs des investissements sur la biodiversité ;
- Rendre compte chaque année du niveau d'atteinte de ces objectifs dans les portefeuilles d'investissement.

## 7.2 Politiques d'exclusions sectorielles (applicables sur les obligations cotées)

### 7.2.1 Biocides

Outre les objectifs principaux de Kunming-Montréal, la COP15 a adopté 23 cibles dont la cible n° 7 qui prévoit de « Réduire les risques de pollution et l'impact négatif de la pollution de toutes sources, d'ici 2030, à des niveaux qui ne sont pas nuisibles à la biodiversité ; réduire d'au moins la moitié les pertes de nutriments dans l'environnement (engrais) ; réduire de moitié au moins le risque global lié aux pesticides et aux produits chimiques hautement dangereux ; et aussi prévenir, réduire et travailler à l'élimination de la pollution plastique ».

Afin de contribuer le plus efficacement à cette cible, AÉSIO Mutuelle a mis en place une nouvelle politique d'exclusion qui cible les producteurs de biocides, tels que définis par le fournisseur de données MSCI ainsi que les producteurs de néonicotinoïdes et composés organochlorés. Cette exclusion sera opérationnelle dès le mois d'Avril 2024.

Les critères d'exclusion définis dans cette politique sont les suivants :

Seuil d'exclusion	Périmètre	Source
<b>Part de chiffre d'affaires liés aux biocides égale ou supérieure à 10% du chiffre d'affaires</b>	Producteurs	MSCI
<b>1<sup>er</sup> € de chiffre d'affaires liés à la production de néonicotinoïdes et/ou composés organochlorés.</b>		

### 7.2.2 Huile de Palme

Investisseur responsable, désireux d'œuvrer pour la promotion des objectifs internationaux de préservation de la biodiversité et de lutte contre son érosion, AÉSIO Mutuelle souhaite privilégier le dialogue actionnarial dans la mesure du possible afin de sensibiliser et inciter les émetteurs au sein de son portefeuille à progresser dans l'atteinte de ces objectifs, et exclure les acteurs dont le modèle d'affaires est incompatible avec ceux-ci.

Dans un premier temps, les actions d'exclusion et d'engagement visent à lutter contre la déforestation, qui exerce une pression importante sur la biodiversité terrestre. Les forêts tropicales étant, de plus, des puits de carbone importants, AÉSIO a décidé de focaliser son action sur l'huile de palme en raison du déboisement massif engendré par sa culture et des conséquences de ce déboisement sur la faune, la flore, l'activité et les modes de vie des populations autochtones. Ce choix est également guidé par la disponibilité et de la qualité des données à date.

En raison du caractère particulièrement controversé de leur activité, les exclusions porteront en priorité sur :

- Les producteurs, qui cultivent des plantations et récoltent les fruits permettant de produire les éléments à base d'huile de palme ; et
- Les grossistes (distributeurs) ne distribuant que des produits à base d'huile de palme (i.e. huile de palme brute, raffinée, blanchie, désodorisée).

## 7 Stratégie d'alignement avec les objectifs long terme liés à la biodiversité

La démarche d'engagement d'AESIO se concentrera, quant à elle, davantage sur les activités liées aux achats de produits contenant de l'huile de palme (négociants, acteurs de l'industrie agroalimentaire, etc.). D'autres activités causant la déforestation (culture du soja et élevage de bœuf par exemple) ou de la perte de biodiversité viendront s'ajouter à sa stratégie d'engagement et ses filtres d'exclusion, dans un second temps, lorsque les données nécessaires à leur mise en place seront disponibles.

Les critères d'exclusion sont les suivants :

Seuil d'exclusion	Périmètre	Source
<b>Chiffre d'affaires égal ou supérieur à 5% du total dans la production ou distribution d'huile de palme</b>		
<b>Part d'huile de palme certifiée RSPO aux niveaux les plus exigeants &lt;30% par rapport au total produit/distribué</b>	Producteurs	MSCI
<b>Part d'huile de palme certifiée RSPO &lt; 50%</b>		

Ces critères sont indépendants les uns des autres. De plus, les exclusions par rapport aux critères sur la Certification RSPO ne s'appliquent que si l'information est disponible auprès du fournisseur de données utilisé.

Cette démarche d'exclusion s'accompagne également d'une redirection des capitaux vers des fonds non cotés avec comme thématique l'agriculture durable. A fin 2023, AÉSIO a déjà engagé 3,5 M€ dans plusieurs fonds orientés solutions sur la protection de la biodiversité (solutions technologiques, fonds spécifique agriculture...)

## 7.3 Evaluation de la gestion des risques liés à la biodiversité

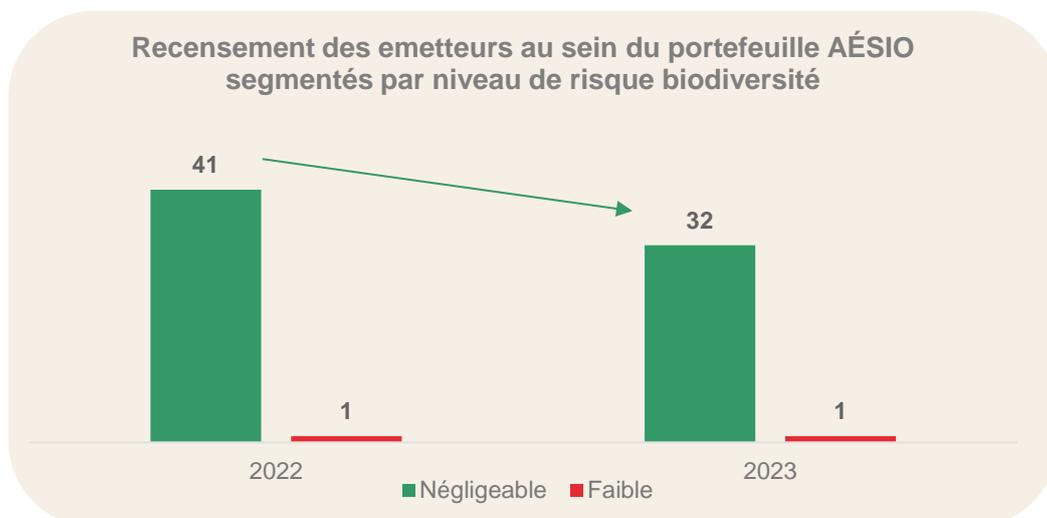
### 7.3.1 Risques de la biodiversité sur les investissements AÉSIO

Les équipes AÉSIO utilisent la méthodologie Sustainalytics afin d'évaluer la manière dont les entreprises gèrent l'impact de leurs activités et de celles de leurs fournisseurs sur les terres, les écosystèmes et la faune. De nombreuses thématiques sont étudiées comme la conservation et la réhabilitation des terres, la gestion des forêts, ainsi que la protection des écosystèmes.

En moyenne, les risques liés à la biodiversité ont une part non gérable très faible, la majorité des entreprises potentiellement exposées pouvant contrôler ce risque en mettant en place des bonnes pratiques (certifications, transparences) ou en abandonnant certaines activités dans des zones protégées.

Cette thématique du risque biodiversité est pertinente pour 33 émetteurs du portefeuille, soit moins de 10% des encours, avec une quasi-totalité (32/33) d'entreprises exposées à un risque considéré par Sustainalytics comme négligeable. Seul un émetteur a une gestion faible du risque, liée à l'utilisation des terres et la biodiversité. Cette évaluation est reproduite sur la chaîne d'approvisionnement et le résultat est similaire avec seulement 15 émetteurs concernés par un risque, dont 12 avec un risque négligeable et 3 avec un risque faible.

**Ainsi, l'exposition au risque de biodiversité du portefeuille AÉSIO apparaît comme très faible**, avec une bonne orientation de cet indicateur par rapport à l'année 2022 (33 émetteurs concernés par un risque biodiversité à minima négligeable à fin 2022 contre 42 l'année précédente). Le risque lié à l'utilisation des sols et de la biodiversité est négligeable ou faible pour l'intégralité des entreprises en portefeuille. Ce constat est valable tant sur les opérations directes des émetteurs investis ou au sein de leur chaîne d'approvisionnement



Aucun émetteur en risque de niveau moyen, élevé ou sévère.

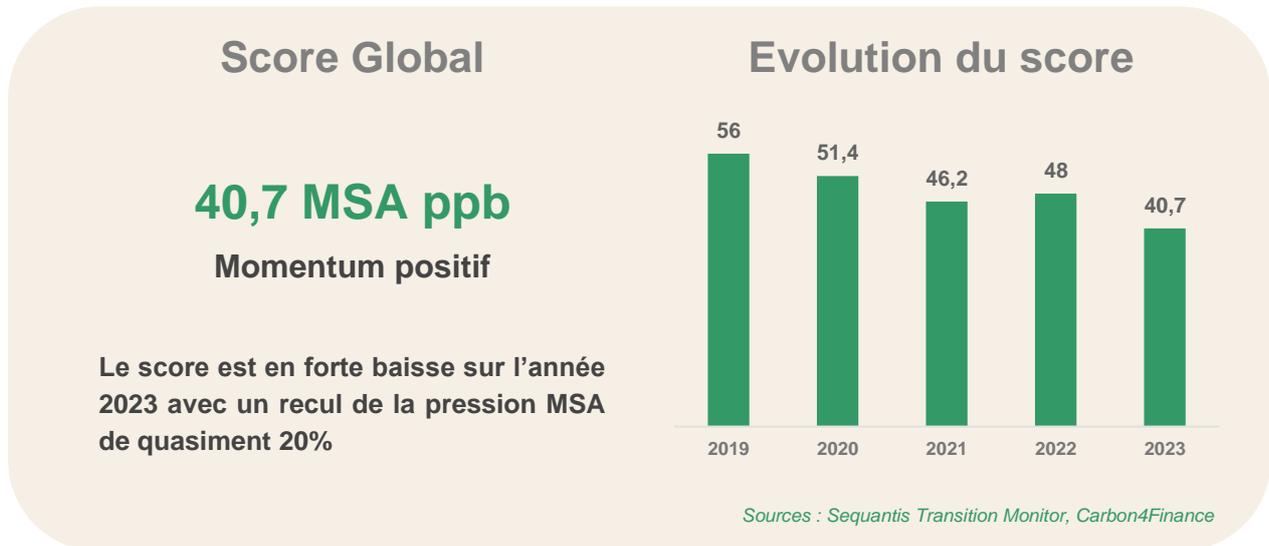
### 7.3.2 Risques des investissements AÉSIO sur la biodiversité

Le second volet de l'**analyse de double matérialité** est complété par l'analyse de l'impact de l'activité des sociétés financées par AÉSIO sur la biodiversité. Les secteurs les plus concernés sont les hydrocarbures (conventionnels et non-conventionnels), les fourrures et cuirs, les pesticides, l'huile de palme, et les organismes génétiquement modifiés.

L'exposition d'AÉSIO à ces entreprises au 31/12/2023 est de **43 M€ soit 7,95% de l'encours obligatoire étudié par Sustainalytics, contre 43 M€ soit 5,5% en 2022**. Ce chiffre étant en augmentation par rapport à l'année précédente. Notons que la plupart des émetteurs ne divulguent pas d'informations précises sur leur exposition, et que les chiffres se reposent de ce fait le plus souvent sur des estimations par les fournisseurs de données.

AÉSIO s'appuie également sur les expertises Carbon4 pour quantifier l'impact de ses investissements cotés sur la biodiversité. L'évaluation quantitative de cet impact porte sur de nombreux facteurs et reste, à ce stade, peu éprouvée en raison du caractère récent de ces méthodologies. Pour des raisons de faisabilité technique, ces estimations quantitatives portent actuellement sur les OPC (192 M€) et les obligations cotées (785 M€ en valeur nominale) soit approximativement 50% du portefeuille AÉSIO.

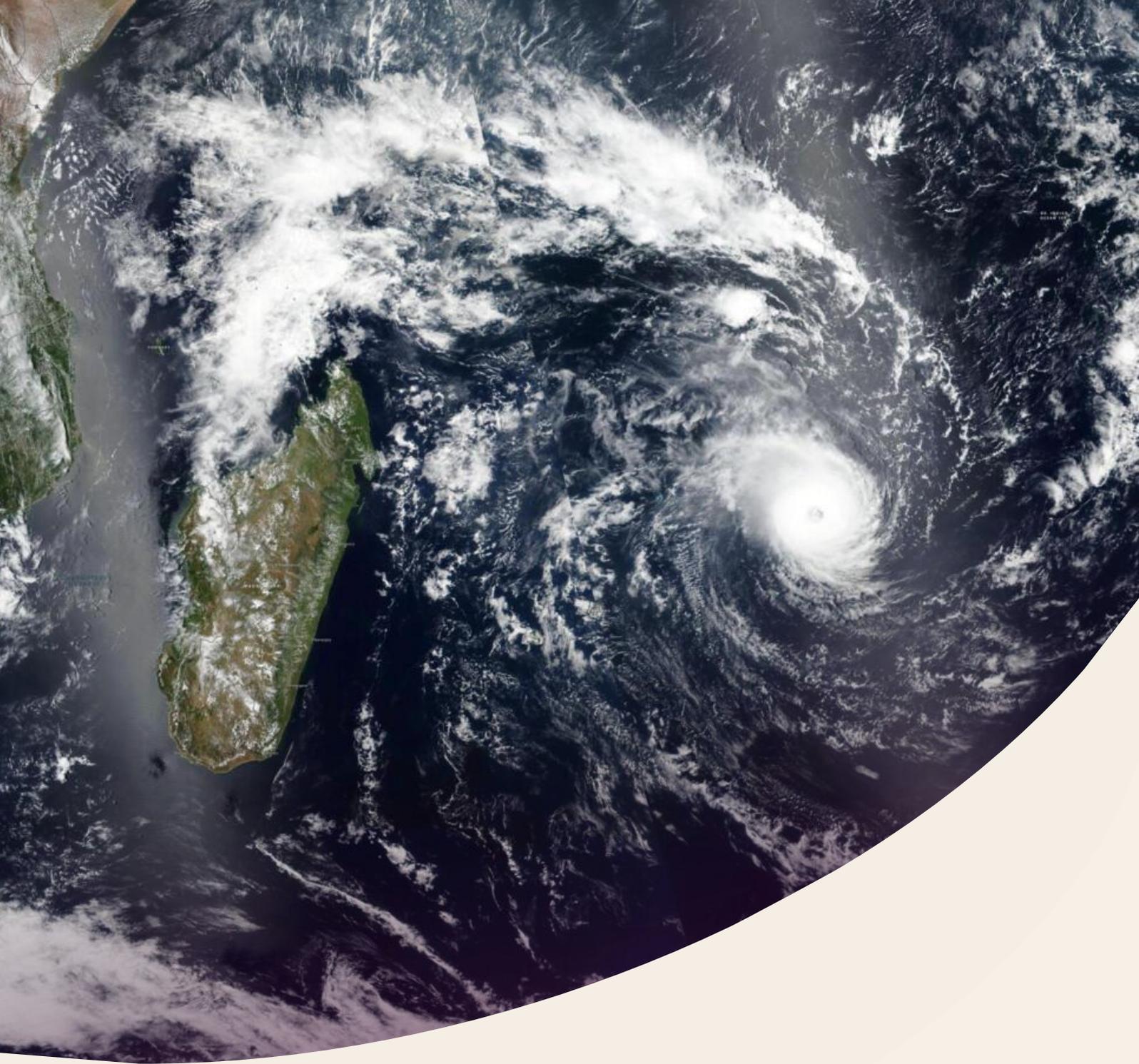
Cet impact sur la biodiversité est mesuré en MSA.ppb, traduction chiffrée de la perte d'abondance moyenne des espèces sur une surface normalisée, développé par Carbon4Finance en partenariat avec CDC Biodiversité.



L'impact sur l'abondance des espèces du portefeuille AÉSIO est évalué à 40,7 parts de MSA par milliardième de la surface du globe. Aésio mutuelle pilote ses actifs avec surveillance de l'indicateur MSA sans toutefois y fixer une cible de réduction à horizon temporel donné.

## 7.4 Perspectives

Les travaux se poursuivront en 2024 et 2025 avec la recherche de nouvelles thématiques d'investissement sur le capital naturel (forêts, océans, montagnes...) et la sélection de fonds thématiques cotés (OPC) afin de renforcer l'impact positif sur l'environnement du portefeuille.



## **CHAPITRE 8**

**DEMARCHE DE PRISE EN COMPTE DES CRITERES  
ENVIRONNEMENTAUX, SOCIAUX ET DE QUALITE DE  
GOUVERNANCE DANS LA GESTION DES RISQUES**

## 8.1 Processus d'identification

La politique d'investissement d'AÉSIO Mutuelle se veut prudente afin de garantir une préservation optimale du patrimoine de la mutuelle.

Depuis quelques années, le réchauffement climatique ainsi que les enjeux sociaux et les pratiques d'entreprises sont à l'origine d'un changement significatif du périmètre des risques liés aux investissements. Désormais, trois nouvelles typologies de risques liés à ces problématiques sont apparues. Ces nouvelles typologies de risques sont gérées en amont du processus d'investissement chez les mandataires de gestion, en veille et alerte dans le département finance corporate et en conformité avec les processus globaux de l'entreprise de gestion du risque de durabilité pilotés par la direction des risques.

### Les trois types de risques identifiés :

**Risque Physique** : ce sont les risques associés aux impacts physiques du changement climatique sur les activités des entreprises, résultant, par exemple, de températures extrêmes, d'inondations, de tempêtes ou d'incendies de forêts. Ces risques peuvent être chroniques (hausse de la température) ou ponctuels (cyclones, séismes, etc.).

**Risque de Transition** : les risques liés à la transition vers une économie bas carbone par exemple, des changements de politique, de technologie ou d'offre et de demande dans certains secteurs. Le secteur du pétrole est le secteur le plus exposé au risque de transition.

**Risque de Contentieux** : il s'agit du risque associé aux controverses, à l'image et à la corruption. Étroitement liés avec la responsabilité de l'entreprise, ces enjeux sont susceptibles de concerner l'environnement mais également les pratiques d'entreprise au sens large.

Le processus d'identification, d'évaluation, de priorisation et de gestion des risques repose sur l'utilisation des scores ESG du fournisseur de donnée **Sustainalytics** renforcée par des estimations de la VAR climatique par **MSCI**. D'autres méthodes de calcul sont ponctuellement utilisées en fonction des classes d'actifs selon les besoins (par exemple : portail **géo-risque** pour l'immobilier).

- **La note de risque ESG Sustainalytics** renseigne sur le degré du risque non géré par les sociétés. Les entreprises sont notées sur une échelle de 0 (risque inexistant) à 100 (risque maximal).
- **La VAR climatique MSCI** renseigne sur l'estimation financière théorique d'une dépréciation des actifs en cas de réalisation du risque physique et de transition

## 8.2 Fréquence de suivi des risques

AÉSIO Mutuelle intègre depuis plusieurs années des critères ESG à sa gestion d'actifs, à l'initiative de sa Commission Financière. En 2023, le renforcement de l'intégration des facteurs ESG dans la gestion des risques est plus que jamais indispensable, plus particulièrement si l'on considère l'accroissement des risques principalement climatiques sur les actifs financiers. C'est pourquoi les équipes de gestion des actifs se sont mobilisées sur l'exercice 2023 pour structurer cette intégration afin d'affiner son suivi.

Chaque trimestre, les équipes AÉSIO ciblent les sociétés en portefeuille avec une VAR climatique

importante et un score de risque ESG Sustainalytics élevé.

Des études sont réalisées en interne et des discussions sont menées avec les sociétés de gestion afin de comprendre les enjeux et décider ou non de retirer l'émetteur du portefeuille d'investissement.

Sur l'année 2023, une société du secteur minier a été l'objet d'une étude spécifique pour donner suite à une controverse de niveau 5 par Sustainalytics sur la sécurité au travail. La décision de céder le titre a été actée début 2024

## 8.3 Estimation quantitative de l'impact financier des principaux risques ESG sur les actifs cotés

### 8.3.1 Risques Physiques

AÉSIO mutuelle a estimé quantitativement les **risques physiques** grâce à la plateforme Sequantis Transition Monitor. Les données présentées dans cette partie ont été calculées avec l'intégralité du portefeuille d'actif de la mutuelle en valeur de marché en date du 31/12/2023. Le périmètre utilisé est présenté avec et sans transparence. Seuls les actifs cotés ont à l'heure actuelle une estimation du risque physique et de transition dans l'outil.

Dans cette estimation, le scénario retenu est le **RCP 8,5 (« Business As Usual »)** avec un horizon d'observation du niveau de risque à 2030 (échéance

la plus proche de la durée moyenne obligataire du portefeuille).

La dépréciation théorique provoquée par l'occurrence aléatoire des principaux risques physiques (hausse du niveau des mers, crues, cyclones...) représente **0,56% (-0,02% vs 2022)** de la valeur totale des actifs (2 040 M€) soit **11,5 M€ d'impact en valeur absolue** (estimation légèrement revue à la baisse en cas de transparence avec un impact de 0,49%). Le secteur de l'immobilier contribue le plus significativement avec 1/3 du total de l'impact (0,20%) et la France métropolitaine représente plus de la moitié du risque (0,27%).

**Tableau 1 : Principales catégories de risques physiques identifiés sur le portefeuille AÉSIO et impacts (RCP 8,5 2030)**

Fréquence	Evènements et ordre de grandeur des impacts financiers	Horizon de temps	Chocs (%) (Var N-1)	Principaux secteurs
Régulière	Hausse du niveau des mers : espaces côtiers menacés - Perte de CA pour les établissements côtiers - Dépréciation des biens immobiliers	2030	0,15% <b>(-0,01%)</b>	Immobilier, Activités financières, industrie manufacturière
	Cours d'eaux en cru, inondations - Interruption des processus de production - Déplacement de population et perte de CA		0,29% <b>(Stable)</b>	
	Cyclones - Interruption des processus de production - Déplacement de population et perte de CA		0,12% <b>(-0,01%)</b>	

\*Source : outil de modélisation Sequantis Transition Monitor et Climafin

### 8.3.2 Risques de transition

AÉSIO mutuelle a estimé quantitativement les risques physique grâce à la plateforme Sequantis Transition Monitor. Les données présentées dans cette partie ont été calculées avec l'intégralité du portefeuille d'actifs de la mutuelle en valeur de marché en date du 31/12/2023. Le périmètre utilisé est présenté avec et sans transparisation. Seuls les actifs cotés ont à l'heure actuelle une estimation du risque physique et de transition dans l'outil.

Dans cette estimation, la définition du stress test 2023 ACPR ainsi que la segmentation des secteurs selon leur critères marrons (fort risque de transition) et secteur verts (faible risque de transition) ont été retenues.

Par transparisation, l'assiette des encours à risque de transition représente 1,9% des actifs du portefeuille Aésio au 31/12/2023.

**Tableau 2 : Exemple de risque de transition (impacts quantitatifs non disponibles)**

Type	Evènements	Horizon d'apparition	Secteurs
Réglementaire	Renforcement des obligations de reporting et d'émission Régulation de certains produits et services	Court terme	Marrons
Technologique	Substitution de produits et services à faible émission Echec de commercialisation de nouvelles technologies	Immédiat	Tous
Marché	Changement de comportement des consommateurs à la suite d'une prise de conscience sur l'aspect ESG Augmentation du coût des matières premières (bois, cobalt, lithium...)	Immédiat	Marrons principalement

### 8.3.3 Risques de contentieux

Majoritairement liés à la gouvernance, le risque de contentieux regroupe le risque de catastrophe industrielle, de négligence via l'utilisation de produits entraînant des maladies à grande échelle mais également des risques de malversations financières telles que les fraudes comptables, abus de biens sociaux, corruption...

Type	Evènements	Horizon d'apparition	Secteurs
Contentieux	Risque de catastrophe industrielle : pollution à grande échelle (marée noire, déversement de produits chimiques, fuites...)	Aléatoire	Pétrole, Gaz, Chimie
	Risque d'intoxication des consommateurs ou de négligence d'effets secondaires via l'utilisation de produits (pesticides par exemple) entraînant des maladies à grande échelle		Industrie agroalimentaire chimie et santé
	Risque de malversation financières (fraudes comptables et fiscales, abus de biens sociaux, corruption...)		Tous

Concernant les risques sociaux et de gouvernance, l'offre de fournisseurs de données permettant de quantifier ces risques est limitée. Dans ce contexte, la plateforme Sustainalytics permet de cibler les entreprises ayant un risque de gouvernance et un risque de capital humain jugé fort et sévère, ainsi que leur poids dans le portefeuille AÉSIO ; Bien que cette partie soit calculée sur le portefeuille total, les données ne sont disponibles que pour les titres obligataires en direct, **soit 780 M€ ou 38% des actifs totaux.**

Nature du risque	Nombre d'entreprises	% du total d'actif
Score de risque net lié à la gouvernance supérieur à 6 (fort à sévère) (risque brut d'exposition – risque géré par l'entité)	0	0
Score de risque net lié au capital humain supérieur à 6 (fort à sévère)	0	0

### 8.3.4 Climate-Var sur les actifs obligataires d'AÉSIO (MSCI)

Les données présentées dans cette partie ont été calculées avec l'intégralité du portefeuille d'actifs de la mutuelle en valeur de marché en date du 31/12/2023, non transparisé. Cette sous-partie répond aux informations demandées au B du 8° du III de l'article 29 de la loi relative à l'énergie et au climat concernant l'utilisation de plusieurs scénariis afin de modéliser et d'estimer l'impact quantitatif sur les actifs.

AÉSIO mutuelle s'est appuyée sur les modèles et les scénariis existants sur la plateforme MSCI avec comme sélection :

Une modélisation sous **modèle REMIND avec un objectif 2°C** en transition ordonnée SSP2

Une modélisation sous **modèle REMIND avec un objectif 2°C** en transition désordonnée SSP2

Ces estimations sont accompagnées d'une modélisation MSCI des risques physiques avec un scénario agressif.

## Impact quantitatif théorique

Les entreprises seront soumises à une multitude de nouveaux risques dans un avenir proche. Une météo extrême peut entraîner des dégâts considérables sur les actifs physiques des sociétés voire une remise en question de la pérennité de leurs activités. La VAR climatique MSCI permet d'avoir une estimation quantitative de ces dépréciations en actualisant aujourd'hui les potentielles pertes de demain. Le modèle MSCI CVAR intègre également les opportunités liées à la transition énergétique (une entreprise exerçant dans le secteur de l'automobile pourrait bénéficier de revenus supplémentaires en commercialisant des solutions pour la transition).

Nous avons retenu comme scénario le modèle REMIND avec une hypothèse d'alignement de la température à 2°C une trajectoire désordonnée et un risque physique qualifié de moyen. Sur l'intégralité du portefeuille d'actif, le fournisseur de donnée MSCI estime la moins-value potentielle à -0,76% (-0,22% pour le risque physique et -0,54% pour le risque de transition).

## 8.4 Estimation quantitative du risque physique/transition sur les actifs immobiliers

Cette partie est issue des travaux du rapport ORSA d'AÉSIO mutuelle sur les données au 31/12/2022.

Elle a été réalisée dans le cadre d'une analyse de sensibilité des indicateurs prudentiels de la mutuelle concernant les impacts des risques physiques et de transition sur les actifs immobiliers détenus.

Cette étude a été réalisée sur le portefeuille des actifs immobiliers<sup>2</sup>, sur la base de l'état FR30.01 (valorisation des biens immobiliers) issu des états nationaux spécifiques, recensant l'ensemble des biens immobiliers de la mutuelle.

### 8.4.1 Évaluation du risque physique

L'évaluation de ce risque est réalisée à partir de la base nationale Gaspar (Gestion Assistée des Procédures Administratives relatives aux Risques) qui permet de recenser l'historique des catastrophes naturelles parues au Journal Officiel et les plans de prévention des risques de chaque commune en France (données publiques).

La démarche consiste en une :

- **Analyse de l'exposition** : biens immobiliers de la mutuelle bâtis sur des communes faisant l'objet d'un plan de prévention des risques (pour chaque risque de catastrophe naturelle) ;
- **Analyse de la fréquence** : nombre de catastrophes naturelles déclarées sur les communes sur lesquelles sont construits les biens détenus par AÉSIO mutuelle (pour chaque risque).

#### Focus analyse de l'exposition

Les biens immobiliers sont regroupés selon le code INSEE du lieu de situation de l'immeuble. Au total, les biens d'AÉSIO mutuelle sont présents dans 146 communes, pour un total d'actifs de **301,69 M€** en valeur de marché au 31/12/2022. Les graphiques suivants représentent l'exposition par type de risque\* des biens immobiliers de la mutuelle :



<sup>2</sup> Biens immobiliers ou parts de SCI (société civile immobilière, dont les sous-jacents sont des biens immobiliers)

\* RGA : Retrait Gonflement des Argiles

### Focus analyse de la fréquence

Le réchauffement climatique et la montée des températures mondiales ont entraîné une augmentation des catastrophes naturelles ces dernières décennies. Une analyse de la fréquence de ces catastrophes dans les communes françaises a été effectuée :

- Le nombre de catastrophes survenues en France ;
- Le nombre de communes ayant subi au moins une fois une catastrophe naturelle ;
- La moyenne de survenue des catastrophes dans la France entière ;
- La moyenne dans les zones sinistrées et enfin l'écart à la moyenne (écart-type).

Les résultats sont présentés dans le tableau ci-dessous :

Nature du risque	Nombre de catastrophes	Nombre de communes touchées	Moyenne France entière	Moyenne zones sinistrées	Ecart-type
Inondation	35 226	18 625	0,93	1,27	1,36
Mouvement de terrain et RGA (Retrait et Gonflement des argiles)	29 475	12 957	0,78	2,27	1,67
Submersion marine	3625	3175	0,10	1,14	0,68
Tempêtes et grêle	296	290	0,01	1,02	0,14
Séisme	221	219	0,01	1,01	0,10

Nature du risque	Nombre de communes avec des biens AESIO
Inondation	118
Mouvement de terrain et RGA	93
Submersion marine	12
Tempêtes et grêle	10
Séisme	3

Le tableau ci-contre présente le nombre de communes dans lesquelles se situent des biens appartenant à la mutuelle et ayant subi des catastrophes naturelles :

**Au vu des résultats sur l'exposition des actifs immobiliers d'AÉSIO mutuelle et de la fréquence des catastrophes, l'inondation, le mouvement de terrain et RGA sont les risques prédominants.**

### Matrices des risques

Une matrice de criticité est produite, croisant l'impact et la fréquence des risques prédominants.

L'**impact du risque** est déterminé en fonction de la valorisation de l'immeuble. Ainsi, plus l'immeuble a une valorisation importante, plus l'impact de la catastrophe naturelle sera important en montant. Les seuils d'impact suivants, fonction de la valorisation des biens, ont été retenus :

Risque / Impact	Faible	Modéré	Significatif	Elevé
Inondation et Mouvement de terrain/RGA	1 M€	5 M€	10 M€	15 M€

Concernant la **fréquence du risque**, une analyse de la moyenne France du sinistre est réalisée (cf. paragraphe précédent). Elle sert à déterminer les seuils suivants :

Risque / Impact	Faible	Modéré	Significatif	Elevé
Inondation	0	1	2	4
Mouvement de terrain et RGA	0	1	2	3

### Résultats

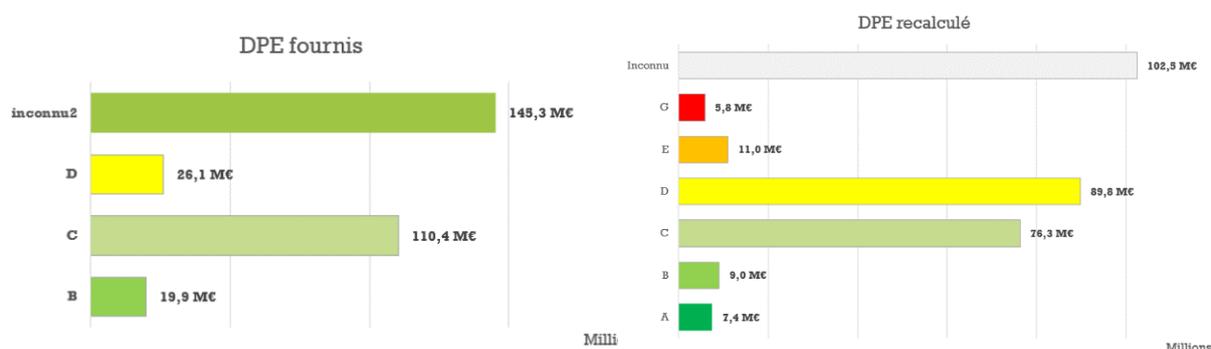
Les biens considérés comme critiques présentant un risque élevé d'inondation appartiennent à 6 communes françaises, sur la base de l'historique des catastrophes naturelles. Le total sous exposition critique est de 140,6 M€ soit 46,6% de la valorisation totale des biens immobilier de la mutuelle.

Seul un bien a été identifié à criticité élevée (croisement de l'impact et de la fréquence) sur le risque Mouvement de terrain et retrait gonflement des argiles, sachant qu'il est également dans la liste des biens soumis à un risque Inondation critique.

La dévalorisation potentielle des 8 biens immobiliers, soumis aux risques physiques inondation et mouvement de terrain, entrainerait une diminution des fonds propres prudentiels de 17 980 K€ (- 1,2%) par rapport au fonds propres à fin 2022.

## 8.4.2 Évaluation du risque de transition

La démarche d'évaluation de ce risque consiste dans un premier temps à récupérer le maximum de diagnostics de performance énergétique sur l'ensemble des biens, résidentiels ou bureaux. Ces DPE ayant pour la plupart été calculés avant la réforme du 01/07/2021, un recalcul est effectué, sur la base des consommations en kWh/m<sup>2</sup> (consommation d'énergie) et en kg CO<sub>2</sub> eq/m<sup>2</sup> (impact en termes d'émissions de gaz à effet de serre) issues des anciens DPE.



En utilisant les chocs sur les prix de l'immobilier par région administrative fournis par l'ACPR dans le cadre de son exercice climatique 2023<sup>3</sup> (chocs tenant compte des effets de la loi Climat et résilience), une dévalorisation est effectuée sur l'immobilier des biens résidentiels et de bureau, dont les DPE recalculés appartiennent aux catégories E, F ou G. Cette dévalorisation représente le cumul des taux de variation des prix de l'immobiliers de 2023 à 2030 vers une transition ordonnée. Les biens appartenant aux catégories de DPE les plus faibles sont présents dans quatre régions françaises. Les régions et les chocs associés sont présentés ci-dessous :

Régions	Choc ACPR (en %)
AURA	12,1
Hauts de France	12,1
Nouvelle-Aquitaine	10,9
PACA	9,4

Les chocs appliqués varient d'une région à une autre du fait de leur activité économique, leur nombre d'habitants, le dynamisme présent, de l'inflation, ...

Le total de ces biens représente 16 751 K€ (dont 1 073 K€ de biens résidentiels) soit 5,6% de la valeur totale des biens immobiliers de la mutuelle.

**L'impact du risque de transition sur les biens immobiliers les plus énergivores entraîne une diminution des fonds propres prudentiels de 2 021 K€ (-0,1% par rapport au 31/12/2022).**

<sup>3</sup> <https://acpr.banque-france.fr/scenarios-et-hypotheses-principales-de-l'exercice-de-stress-test-climatique-2023>

Chocs du scénario de long terme *Below 2°C* (transition ordonnée) dans lequel la température est maintenue en-deçà de 2°C sur l'ensemble du siècle

## 8.5 Estimation des risques liés à la biodiversité

Les risques liés à la biodiversité sont présentés dans la section biodiversité.

# LEXIQUE

## Charbon thermique

Charbon utilisé pour la production d'énergie par opposition au charbon métallurgique utilisé dans le processus de fabrication de l'acier, qui lui n'a pas actuellement de solution de substitution.

## Controverse

Débat qui survient au sujet d'un litige entre une entreprise et une de ses parties prenantes (clients, fournisseurs, salariés, investisseurs, régulateur...) concernant les domaines Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance.

## CSRD

Corporate Sustainability Reporting Directive. Cette nouvelle directive de reporting extra-financier remplace la NFRD à partir de 2024. Elle concernera plus d'entreprises, et de manière plus exigeante.

## ESG

Nature des critères extra-financiers utilisés pour mesurer le degré de responsabilité sociale d'un investissement. Il s'agit de critères que l'on regroupe sur trois thématiques et qui sont utilisés en complément de critères financiers pour prendre en compte :

- La dimension environnementale (E)
- La dimension sociale (S)
- La dimension de gouvernance (G)

## EVIC

Enterprise Value Including Cash. Il s'agit de la somme de la capitalisation boursière d'une entreprise et de ses dettes. Cette valeur permet de rendre compte des encours finançant une entreprise, en fonds propres ou en dette.

## FFBP

Initiative lancée dans le cadre de la COP 15 faisant appel aux principes de la Convention sur la Diversité Biologique, visant à mettre les activités financières au service de la restauration de la biodiversité et des écosystèmes. Afin de protéger les ressources naturelles, les signataires de l'engagement « finance for biodiversity pledge » doivent prendre 5 mesures :

- Collaboration et partage des connaissances en matière de bonnes pratiques et de finance durable

- Engagement auprès des entreprises, en intégrant la biodiversité à leurs critères ESG – environnementaux, sociaux et gouvernance
- Évaluation de l'impact de leurs activités financières sur l'environnement
- Fixation d'objectifs qui doivent être publiés
- Effectuer avant 2025 un compte rendu public de tout ce qui précède

## GCEL

La Global Coal Exit List (GCEL) publiée par Urgewald et 40 autres organisations dont Reclaim Finance fournit des données détaillées sur 1030 entreprises et environ 1 800 filiales opérant le long de la chaîne de valeur du charbon thermique.

## GES

Les gaz à effet de serre, ou GES, sont des gaz qui absorbent une partie des rayons solaires en les redistribuant sous la forme de radiations au sein de l'atmosphère terrestre, phénomène appelé effet de serre.

## ISR

Investissement Socialement Responsable. Il s'agit d'un placement qui vise à concilier les valeurs de l'investisseur et la recherche d'un rendement pour ses placements.

## NFRD

Non Financial Reporting Directive, ou Directive européenne sur le reporting extra-financier, créée en 2017, qui a introduit l'obligation du reporting extra-financier pour les entreprises de plus de 500 salariés ayant leur siège dans l'un des pays de l'Union européenne. Son application en France a pris la forme de la DPEF, Déclaration de Performance Extra-Financière.

## NZAOA

La Net Zero Asset Owner Alliance est un groupe international d'investisseurs ayant pris l'engagement d'assurer la transition de leur portefeuille d'investissements vers une neutralité carbone d'ici 2050. L'Alliance fonde ainsi son action sur une volonté de mise en œuvre de l'Accord de Paris, conformément également au consensus international visant à s'assurer que l'augmentation de la température globale ne dépasse pas 1,5°C.

## Obligations vertes

Une obligation verte est un emprunt émis sur le marché par une entreprise ou une entité publique auprès d'investisseurs pour lui permettre de financer ses projets contribuant à la transition écologique (énergies renouvelables, efficacité énergétique, gestion durable des déchets et de l'eau, exploitation durable des terres, transport propre et adaptation aux changements climatiques...), plus particulièrement les investissements en

infrastructures. Elle se distingue d'une obligation classique par un reporting détaillé sur les investissements qu'elles financent et le caractère vert des projets financés.

## PRI

Principes de l'Investissement Responsable émanant d'une initiative des Nations Unies en 2006. Les PRI encouragent les signataires à respecter six objectifs fondamentaux :

- Prendre en compte les questions ESG dans les processus d'analyse et de décision en matière d'investissements,
- Être des investisseurs actifs et intégrer les questions ESG dans leurs politiques et pratiques d'actionnaires,
- Demander aux entités dans lesquelles le signataire investit de publier des informations appropriées sur les questions ESG,
- Favoriser l'acceptation et l'application des Principes auprès des acteurs de la gestion d'actifs,
- Travailler ensemble pour accroître l'efficacité des signataires dans l'application des Principes,
- Rendre compte individuellement de ses activités et de ses progrès dans l'application des Principes.

## SERVICES ECOSYSTEMIQUES

La notion de service écosystémique renvoie à la valeur (monétaire ou non) des écosystèmes, voire de la nature en général, en ce sens que les écosystèmes fournissent à l'humanité des biens et services nécessaires à leur bien-être et à leur développement.

## SFDR

Sustainable Finance Disclosure Regulation. Règlement sur la publication d'informations en matière de durabilité, qui impose une classification des produits financiers afin de permettre aux investisseurs de comparer plus facilement les stratégies d'investissement durable actuellement disponibles au sein de l'Union européenne.

Il s'applique à tous les acteurs des marchés financiers et aux conseillers financiers établis dans l'UE, ainsi qu'aux gestionnaires ou conseillers en investissement établis en dehors de l'UE, qui leurs produits à des clients de l'UE.

## TCFD

La Task Force on Climate Related Financial Disclosures (Groupe de travail sur la publication d'informations financières relatives au climat) ou TCFD définit des recommandations concernant la publication, à destination des investisseurs, d'informations par les entreprises sur leur gouvernance et leurs actions pour réduire leurs risques liés au changement climatique.

AÉSIO mutuelle, mutuelle soumise aux dispositions du livre II du code de la mutualité, immatriculée sous le n° 775 627 391 dont le siège social est 4 rue du Général Foy 75008 PARIS

